

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022

### PROCÈS-VERBAL

**L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre octobre**, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du 17 octobre 2022 annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

#### **Présent.e.s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Isabelle GUYARD, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

#### **Absent.e.s avec pouvoir :**

M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX),  
Mme Karine PERCHERON (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION) - arrivée à 19h38 – à partir du point n°5  
M. Edoukou BOSSON (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE),  
M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT),  
Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS),  
Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON),  
Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY),  
M. Eric BLANCHET (donne pouvoir à M. Stéphane KUZBYT)

#### **Absent sans pouvoir :**

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Tetiana GOUESLAIN remplit les fonctions de secrétaire.

## ORDRE DU JOUR

### **I. Désignation du secrétaire de séance**

### **II. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT – information**

### **III. Affaires métropolitaines**

### **IV. Projets de délibération**

#### **SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

1) Réactivation du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Fleury-les-Aubrais

#### **ENFANCE JEUNESSE**

2) Opération Lire et Faire lire - Convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret pour l'année scolaire 2022-2023

3) Convention de partenariat avec l'association Coup de pouce pour l'année scolaire 2022-2023

#### **ACTION CULTURELLE**

4) Demande d'une subvention de fonctionnement auprès de la SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) pour l'année 2023

#### **SPORTS**

5) Avenants aux conventions de mise à disposition quadripartites du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police intercommunale des transports d'Orléans Métropole et de la police municipale de la Ville d'Orléans

#### **COOPERATION ECONOMIQUE**

6) Adhésion au club des Managers de Centre-Ville et de Territoires (CMCV)

#### **URBANISME**

7) Principe de cession partielle par l'EPFLI Cœur de France de deux pavillons situés 62 rue des Fossés et 27 rue Condorcet

#### **FINANCES**

8) Restauration - Fixation du tarif de repas adulte

#### **COMMANDE PUBLIQUE**

9) Mutualisation des achats - Ajout d'un lot dans le cadre de la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole

**RESSOURCES HUMAINES**

10) Dispositif adultes-relais - Renouvellement d'une convention

11) Actualisation du tableau des emplois

**V. Questions diverses**

**SÉANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022**

**La séance est ouverte à 18 h 30.**

**Madame la Maire**

Mesdames et Messieurs, bonsoir. À la fois merci à celles et ceux qui siègent dans notre instance et au public que ce soit celui qui est dans la salle ou qui nous suit en ligne.

**I. Désignation de la secrétaire de séance**

Madame GOUESLAIN est désignée comme secrétaire de séance.

**Madame la Maire procède à la lecture des pouvoirs.**

**II. Décisions prises par Madame la Maire – Information**

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>
Attribution du marché de service de la consultation intitulée « Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle Maison Pour Tous Jean Vilar et l'aménagement de ses abords » à la société OVERCODE (93 – Montreuil) pour un montant global de 122.180,00€ HT (soit 146.616,00 € TTC) incluant une mission complémentaire « médiation architecturale » et une mission « agencement intérieur ». <i>(décision n°2022/051)</i>
<b>MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS – LOUAGE DE CHOSE</b>
Utilisation d'installations (ancien site de la société SICODEMA) mises à disposition par la Ville d'Ormes au profit de la Ville de Fleury-les-Aubrais, à titre gracieux, afin d'y pratiquer les entraînements cynophiles et GTPI des agents de la police municipale. Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, renouvelable pour 5 ans au maximum. <i>(décision n°2022/046)</i>
Mise à disposition du centre culturel La Passerelle (hall d'accueil, sanitaires, salle Pasquet et loge pour les contrôles anti-dopage) au profit du Cercle Jules Ferry Athlétisme pour l'organisation de la 3ème édition de la course « la Fleurysoise », le dimanche 13 novembre 2022 de 7h30 à 16h00, pour un montant de 821,44 €. <i>(décision n°2022/048)</i>
Mise à disposition d'équipements sportifs (salles Albert Auger et Guy Moquet), à titre gracieux, au profit de la section sportive de Basket-Ball du collège Condorcet. Cette mise à disposition est conclue par convention entre la Ville de Fleury-les-Aubrais, le Comité du Loiret de Basket-Ball et le collège Condorcet, pour l'année scolaire 2022-2023. <i>(décision n°2022/053)</i>
<b>CRÉATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION DES RÉGIES COMPTABLES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX</b>
Budget Centre culturel - modification de la régie de recettes et d'avances « billetterie des spectacles du centre culturel », avec la possibilité d'encaisser les recettes par virement ou dispositifs Jeunes (Yep's, Pass Culture, etc.) avec reversement auprès des partenaires extérieurs associés. <i>(décision n°2022/052)</i>

### III. Affaires métropolitaines

#### **Madame la Maire**

Concernant les affaires métropolitaines, un point rapide sur quelques actualités.

J'avais eu l'occasion de m'exprimer en Conseil métropolitain sur ce point quelques jours avant, mais il se trouve que mes inquiétudes ont pris corps récemment lors des épisodes de pluies intenses que nous avons connus avec quelques inondations et quelques difficultés de nos réseaux d'assainissement à absorber le volume de pluies qui est tombé. Je vais donc vous dire que je vais écrire aux services métropolitains, au Président de la Métropole et au Vice-Président, concernant la gestion des espaces publics et notamment des réseaux d'assainissement. Il y a un partage de la compétence – enfin, tout est à la Métropole – entre les services de ce que l'on appelle le Pôle territorial Nord qui gère les espaces de proximité et les services d'assainissement et le délégataire de ce service public. Mais, il s'avère – vous l'avez, je pense, constaté aussi – que l'on a parfois à la fois les avaloirs et les caniveaux qui sont entretenus de manière, on va dire, aléatoire ; j'ai même vu des avaloirs où il y avait des arbres qui poussaient et qui dépassaient. Non seulement cela n'est pas très agréable, ce n'est pas très joli pour la Ville, mais en plus cela pose des questions d'évacuation des eaux lorsqu'il y a des pluies intenses. Nous avons eu lors du dernier Conseil métropolitain l'occasion d'examiner, de prendre acte du rapport d'activité du délégataire pour le réseau d'assainissement et je m'étais émue de ces désordres que l'on pouvait constater. D'autres Maires avaient appuyé ces remarques. Je crois que l'actualité nous a montré qu'elles étaient justifiées. Nous allons donc appuyer pour que cette gestion se fasse au mieux.

Deuxième point qui, je sais, intéresse et préoccupe certains Fleurysois dont certains élus de notre assemblée puisque nous avons eu l'occasion d'en parler, c'est le sujet des Panthères qui, je le redis, ne sont pas de la compétence de la Ville puisque la compétence sport de haut niveau en équipe a été transférée à la Métropole, même si cette question-là est également possiblement posée par le Président de la Métropole, mais nous avons un regard particulier sur cette équipe qui est née chez nous. J'ai coutume de dire que nous sommes un peu les parents naturels. Quand bien même elles ont été adoptées par d'autres après, on jette toujours sur ces enfants-là un regard attentif et bienveillant. Elles sont dans une situation qui est compliquée. On s'est mobilisés à divers endroits pour qu'elles obtiennent le soutien nécessaire. Lors de réunions de Maires et de conférences des Maires et d'échanges avec de nombreux élus, dont des rendez-vous avec le Président de la Métropole, j'ai fait valoir le point de vue des Fleurysois. Je le redis pour que les choses soient claires : nous continuons à dire et à affirmer que la compétence pour le sport de haut niveau est d'abord la compétence de la Métropole. Si d'aventure les positions de la Métropole rendaient les choses difficiles pour leur avenir et que la commune centrale de notre Métropole se proposait et nous donnait des garanties pour que cela assure leur avenir, je ne m'y opposerai pas à condition d'avoir les garanties. Mais, à notre sens, c'est d'abord une compétence de la Métropole et cela doit rester une compétence de la Métropole. Néanmoins, face à leur situation financière, budgétaire, délicate, les collectivités compétentes pour leur financement, à savoir la Région, le Département et pour le bloc communal la Métropole, ont eu divers échanges et un plan est prévu en principe avec un soutien exceptionnel de 50 000 € pour le Département, 50 000 € pour la Région et un engagement avait été trouvé pour la Métropole pour un soutien de 100 000 €. Un courrier a été cosigné par moi et par le Président de la Métropole pour faire état de ce soutien. Mais, à ce jour, rien n'est inscrit à l'ordre du jour du Conseil métropolitain et rien n'est passé en commission thématique. J'ai à nouveau pris contact avec le Président de la Métropole pour demander cela. Il me dit qu'il ne souhaite pas verser d'argent si on n'a pas la garantie qu'elles sortent de l'ornière et qu'elles passent le cap ; parce qu'il ne veut pas verser d'argent pour rien et je pense qu'il est normal qu'on demande des garanties mais, enfin, si on ne leur dit pas, si on ne se donne pas la possibilité de verser ces sommes, il est sûr qu'elles ne vont pas pouvoir s'en sortir. J'ai donc obtenu que se tienne dans les jours qui viennent une réunion avec moi, le Président de la Métropole et les Panthères pour qu'elles nous donnent toutes les garanties et qu'enfin on inscrive à l'ordre du jour la délibération dont le contenu faisait l'objet du courrier que j'ai cosigné et qui est aujourd'hui public.

Dernier point concernant les affaires métropolitaines et qui n'est pas sans lien avec des retours que nous avons des habitants sur la gestion de nos espaces publics et les travaux de voirie. Je tiens à vous dire qu'un petit débat a pu naître puisqu'il y a des travaux très, très importants que sont prévus à l'échelle métropolitaine mais pas dans notre commune, notamment la restructuration des mails orléanais, notamment devant le Frac, la médiathèque, etc. Et puis, nouvellement a été proposée et a été votée, mais sans l'approbation des élus de la majorité de la Ville, la restructuration de la place d'Arc pour un montant de... On est à quelque 30 millions si on fait le total. Donc cela n'est pas sans peser sur les finances de la Métropole et donc sur les budgets qui permettent de gérer aussi l'espace public et de restructurer l'espace public des autres communes. Voilà pour ce qui est des gros sujets à l'échelle de la Métropole.

Ceci étant dit, je vous propose que l'on aborde les délibérations qui sont à l'ordre du jour et sur lesquelles nous avons à nous prononcer.

**Monsieur VITEUR**

Merci Madame la Maire. Bonsoir à tous. J'aurais une petite question concernant les décisions de la Maire. Je n'ai pas eu l'occasion de vous le demander. Quand je lis, par rapport à la commande publique concernant OVERCODE, j'ai une question par rapport au fait que...

**Madame la Maire**

C'est le cabinet d'architectes.

**Monsieur VITEUR**

Oui, ça, j'avais compris. Par rapport, justement, à la médiation architecturale et aux doublons, ou pas – c'est la question que j'ai – par rapport à quand on avait pris le cabinet en octobre 2021 concernant justement une écriture du programme architectural.

**Madame la Maire**

Absolument. Vous avez raison. Merci de cette question. Ce cabinet que nous avons pris, c'était pour l'écriture du projet ; enfin, l'écriture, pour de la médiation, pour de la consultation et la participation des habitants du quartier et des acteurs de la ville qui souhaitent s'y intéresser pour penser le projet. On est allé vers les habitants en disant c'est dans votre quartier que cela va se passer, de quoi vous avez besoin dans votre quartier, dans cette Maison pour tous Jean-Vilar : est-ce que vous avez besoin de tel équipement ? Est-ce qu'il faut telle configuration ? Et on a travaillé avec les agents évidemment, avec les professionnels et les partenaires qui y travaillent. Est-ce que c'est plutôt quelque chose où il y a des bureaux, par exemple, qui permettent des entretiens et des activités dans l'intimité ? Est-ce que c'est plutôt des grands espaces ? Est-ce qu'il faut l'ouvrir vers l'extérieur ? Est-ce qu'il faut travailler l'intimité ? Etc. Cela a permis d'écrire les axes du projet. Maintenant, on a des architectures qui vont travailler sur les plans. L'idée est de faire de la médiation avec la population pour expliquer ce qui se passe maintenant. D'accord ? Donc, on était dans la préparation du travail et là on est dans l'accompagnement du travail qui naît de ce qui a été travaillé avant et il va y avoir bien évidemment un tuilage entre les deux équipes qui, je crois d'ailleurs, se sont déjà contactées, déjà rencontrées pour qu'il n'y ait pas de déconnexion. Merci de votre question.

**IV. Projets de délibération**

**SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

**1) Réactivation du Contrat local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) de Fleury-les-Aubrais (délibération n°2022/093)**

**M. CHAPUIS, Adjoint, expose**

Selon la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, les conseils locaux

de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) sont obligatoires dans les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que dans celles comprenant un quartier prioritaire de la Politique de la ville. Le CLSPD, cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance de la commune, vient en complément des dispositifs existants sur le territoire et permet de renforcer le partenariat sur ces thématiques.

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Fleury-les-Aubrais a été créé par délibération du Conseil municipal en date du 27 avril 2009. Sa dernière réunion plénière s'est tenue le 14 décembre 2017.

Il apparaît important, face aux enjeux grandissants en matière de sécurité et de lutte contre la délinquance auxquels doit faire face la commune au quotidien, de réactiver ce dispositif, outil de coordination nécessaire entre les institutions et organismes publics et privés, acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire communal.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la réactivation du conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) de Fleury-les-Aubrais.

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment son article L132-4,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,

Vu la circulaire du 13 décembre 2008 relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 avril 2009 portant création du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la Ville de Fleury-les-Aubrais,

Vu l'avis de la commission Sécurité – Démocratie en date du 6 octobre 2022,

Considérant la volonté de la Ville de formaliser les différentes démarches qu'elle entreprend déjà en matière de prévention de la délinquance, de tranquillité publique, de soutien aux victimes en réactivant le CLSPD,

Considérant qu'un CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et pourra définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant que la réactivation du CLSPD rendra plus visible les différents axes de la politique municipale en matière de sécurité et renforcera les partenariats engagés,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve la réactivation du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la commune de Fleury-les-Aubrais, présidé par Madame la Maire ou son représentant,

- précise que les membres du CLSPD seront désignés par arrêté municipal,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

-----

**Monsieur CHAPUIS**

Bonsoir à tous. Donc, réactivation de ce CLSPD parce que c'est un organe obligatoire qui a été créé à Fleury en 2009 mais qui ne se réunit plus depuis 2017. Dans le prolongement du travail que nous avons mis en place depuis deux ans sur la Ville en termes de réorganisation de la police municipale

et de ses missions et de l'ensemble des services autour des questions de prévention de la délinquance, on a attendu d'avoir un service qui soit structuré et en capacité d'animer ce CLSPD et aujourd'hui cela est le cas. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on réactive ce CLSPD. Je ne vais pas rentrer dans le détail du fonctionnement et du rôle du CLSPD mais l'essentiel à retenir est que c'est un organe de rencontre et d'échange entre les différents acteurs, à la fois des membres de droit, c'est-à-dire la Maire, le Préfet, le Procureur, le Président du Département, le Président de la Métropole et le Directeur départemental de la sécurité publique, et un certain nombre de représentants à la fois de l'État et à la fois d'autres structures désignées par la Maire. L'intérêt est de mettre tout ce monde autour de la table – je pense en particulier aux bailleurs ou aux principaux de collège – pour avoir des échanges autour des questions de prévention de la délinquance. La disposition la plus large est quasi exclusivement une instance de dialogue sur les grandes problématiques à l'échelle de la commune. Ce qui nous intéresse tout particulièrement c'est sa déclinaison possible en groupes de travail. Aujourd'hui, se dessinent deux types de groupes de travail : à la fois des groupes de travail thématiques sur des sujets qui nous importent et qui importent aux différents acteurs et à la fois des groupes de travail territoriaux pour pouvoir avoir après les déclinaisons sur des quartiers plus ou moins sensibles ou en tout cas où nous sentons qu'il y a des problématiques très locales auxquelles nous pourrions associer l'ensemble des acteurs spécifiquement concernés ; je pense encore une fois en particulier aux bailleurs mais aussi éventuellement aux directeurs d'école, les principaux de collège, proviseurs de lycée, différentes associations, habitants du quartier, etc. La volonté est donc de pouvoir aller plus loin puisque – on l'avait déjà évoqué mais peut-être pas en Conseil – il y a eu la réorganisation du service de police municipale avec la création d'un poste de responsable de prévention de la délinquance. Nous avons donc une Directrice adjointe qui est aussi en charge de ces sujets-là et qui du coup met déjà en place ce travail en interne de nos services de coordination transversale entre à la fois les Maisons pour tous, le CCAS, les différents services de la Mairie et bien sûr la police municipale. Et donc, ce CLSPD sera une nouvelle occasion d'aller encore plus loin dans ce travail de coordination et de mise en relation sur les questions de prévention de la délinquance.

### **Madame la Maire**

Je ne sais pas s'il y a des questions. Je vais peut-être préciser qu'au vu des enjeux et des sièges qui permettent de représenter la Ville, j'ai souhaité qu'il y en ait un qui ne soit pas une représentation de la majorité. Il n'était pas possible d'en mettre deux parce que l'on est sur quatre sièges. Ce n'est donc pas possible. Si, c'est toujours possible mais c'est tout de même mieux quand la majorité reste majoritaire ; c'est un peu la logique du respect de la démocratie. J'ai donc sollicité un des membres de l'opposition ; parce qu'il s'agit d'une décision de la Maire. La nomination, c'est la Maire qui choisit librement et qui désigne par arrêté et j'ai donc sollicité Monsieur VITEUR qui, par ailleurs, avait manifesté son intérêt sur des questions non pas similaires – on s'en était parlé et cela ne nous semblait pas pertinent – mais sur ce sujet-là cela me semble. Donc, je vous remercie, Monsieur VITEUR, d'avoir accepté cela. Je vais donc préparer les arrêtés dont celui vous désignant dans cette instance. Merci de votre contribution.

### **Monsieur SILLY**

Bonsoir à tous et puis merci pour la proposition qui a été faite au collègue. C'est un outil intéressant. Je n'y reviendrai pas, Monsieur CHAPUIS a tout dit. J'avais plutôt des questions pratico-pratiques. C'est peut-être un petit peu tôt dans la mise en œuvre. Enfin, pratico-pratique et de fond. Quelle était l'ambition, vers là où on voulait aller ? Quels types de travaux on souhaitait porter dans le cadre du CLSPD ? Puis des questions vraiment purement pratico-pratiques : le cycle de réunions, les éventuels objectifs à court, moyen terme. Qu'est-ce qui est pensé de votre côté ?

### **Monsieur CHAPUIS**

Il est vrai que je ne vais pas rentrer dans les détails du fonctionnement mais l'idée c'est que c'est un travail qui se fait, une fois le CLSPD installé, en fonction de – je dirais – la motivation des différents acteurs. Je les cite plusieurs fois car je sais qu'ils sont très demandeurs de ce genre d'outil : ce sont



les bailleurs, donc nous savons que nous pouvons compter sur eux. Après, sur les acteurs, que ce soit la Procureure, les services de police nationale, que ce soient les différents services de l'État, cela dépend de leur niveau d'investissement et en fonction de cela, on pourra avoir plus ou moins d'ambition. L'ambition, elle est forcément très grande mais c'est surtout d'avoir un dialogue qui, aujourd'hui, existe très peu, au final, entre nos services et les différents services ou alors en tête-à-tête, c'est-à-dire le CCAS avec certains interlocuteurs, la police municipale avec ses homologues de la police nationale, mais nous n'avons pas encore cet espace où on est un peu tout le monde autour de la table et que l'on partage sur les grandes problématiques. Comme je l'ai dit, la séance plénière de ce CLSPD, c'est avant tout du dialogue et de la mise en relation. La déclinaison vraiment opérationnelle, ce sont les groupes de travail. L'idée que l'on avait, mais encore une fois qui se confrontera aux échanges que nous aurons une fois le CLSPD réuni et c'est le CLSPD lui-même qui décidera de ses orientations, aujourd'hui, on avait fléché trois thèmes : c'était les violences intrafamiliales, la délinquance des mineurs et la radicalisation. On avait pour l'instant fléché ces thèmes-là mais comme je vous le disais, en fonction des échanges que l'on aura avec les acteurs présents, rien ne nous empêche de faire évoluer ces thèmes ou d'en ajouter en fonction des échanges que l'on aura et de la mobilisation des différents acteurs parce que l'on sait d'expérience des CLSPD qui se font ailleurs que la mobilisation est très inégale. Il y a des CLSPD où on peine à rassembler en dehors des propres services communaux et à la fois des CLSPD qui fonctionnent très bien avec des habitudes qui se prennent. Le plus dur, c'est d'enclencher la machine. Madame BOUFFIER, qui s'occupe de ce sujet-là, est très mobilisée. Une fois que la machine sera enclenchée, on va aussi prouver à ceux qui ne sont pas encore forcément très investis que cela vaut le coup et on espère réussir à les entraîner et donc pouvoir faire des groupes de travail qui ne soient pas juste des groupes de réflexion mais des groupes d'action et de mise en place de déclinaisons pratiques des débats que l'on aura.

#### **Monsieur SILLY**

J'ai simplement une dernière remarque de forme mais qui, cette fois-ci, a trait à la délibération. C'est le dernier considérant où c'est plutôt considérant la réactivation du CLSPD et là on parle de création. C'est une petite coquille sémantique.

#### **Madame la Maire**

Réactivation. Si vous voulez. On modifie. Il n'y a pas de sujet.

Je sou mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie parce que c'est un dispositif important pour agir sur des sujets qui, à la fois, intéressent notre population générale mais aussi celles et ceux qui pourraient glisser dans des terrains dangereux et qui méritent que l'on fasse pour eux de la prévention.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ENFANCE ET JEUNESSE**

#### **2) Opération Lire et faire lire – Convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union départementale des associations familiales du Loiret pour l'année scolaire 2022–2023 (délibération n°2022/094)**

#### **Mme MONSION, Adjointe, expose**

Dans le cadre du développement de ses dispositifs éducatifs, la Ville de Fleury-les-Aubrais accueille l'opération Lire et Faire Lire, dont l'objectif est de développer le plaisir de la lecture.

Des bénévoles interviennent dans les écoles sur les temps périscolaires du matin et du midi, ainsi que dans les structures de petite enfance. Par petits groupes de 7 enfants maximum, l'animation de sensibilisation au goût de la lecture est effectuée dans des espaces dédiés et mis à disposition par la

collectivité.

Cette opération favorise également la solidarité intergénérationnelle entre les enfants et les bénévoles de plus de 50 ans qui animent des ateliers de lecture.

L'opération Lire et Faire Lire est développée dans chaque département par la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter une convention pour l'année scolaire 2022-2023 définissant le rôle, les responsabilités et les engagements respectifs entre la Ville et les associations partenaires, et les dates et lieux d'interventions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation – Petite Enfance – Jeunesse du 3 octobre 2022,

Considérant l'importance de la lecture pour l'épanouissement des enfants,

Considérant qu'il convient de définir le rôle, les responsabilité et les engagements respectifs entre la Ville et les associations partenaires,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve la convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret pour la mise en place de l'opération Lire et Faire Lire au sein des écoles et des structures petite enfance de la collectivité, pour l'année scolaire 2022-2023, soit à compter de sa notification et jusqu'au 30 juin 2023,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération et accomplir les formalités nécessaires.

-----

### **Madame MONSION**

Bonjour à tous et merci Madame la Maire. L'opération Lire et faire lire, c'est une convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union départementale des associations familiales du Loiret. Dans le cadre du développement de ces dispositifs éducatifs, la Ville de Fleury accueille l'opération Lire et faire lire dont l'objectif est de développer le plaisir de la lecture. Ce sont des bénévoles de plus de 50 ans qui interviennent dans les écoles et dans les structures petite enfance. Il est donc proposé de conventionner sur l'année scolaire 2022-2023 pour définir le rôle et les responsabilités de la Ville et des associations partenaires.

### **Madame la Maire**

C'est une délibération que l'on avait déjà eue. Je pense qu'il n'y a donc pas de difficulté mais je redis notre intérêt pour ce dispositif qui travaille à la fois la question intergénérationnelle, la lecture, l'ouverture à d'autres modes d'apprentissage et de sensibilisation à la lecture dans nos écoles. Tout cela est formidable. On les remercie.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Non. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

**3) Convention de partenariat avec l'association Coup de pouce pour l'année scolaire 2022–2023 (délibération n°2022/095)**

**Mme MONSION, Adjointe, expose**

L'association Coup de Pouce, agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public depuis 2007, contribue à favoriser l'égalité des chances à l'école, en réduisant les écarts de réussite scolaire, notamment d'origine sociale et culturelle.

Les programmes périscolaires de l'association développent l'appétence, la motivation et la confiance en soi. C'est pourquoi la démarche est complémentaire à l'action de l'école en agissant sur la mobilisation et l'engagement des parents.

Depuis 2016, tous les ans, 20 enfants bénéficient de ce dispositif. Ces enfants, issus des classes de CP des écoles Jacquiel Brel et Louis Aragon sont répartis, par groupe de 5 enfants, dans 2 clubs coup de pouce par école. Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, 2 autres clubs coup de pouce ont été déployés sur l'école Jules Ferry, portant à 6 clubs coup de pouce CLÉ.

En tenant compte des effectifs des élèves de CP en cette rentrée scolaire 2022-2023, la Ville propose la mise en place de 5 clubs coup de pouce CLÉ : 2 à l'école Louis Aragon, 2 à l'école Jules Ferry et 1 à l'école Jacques Brel.

Le montant de la prestation de l'Association Coup de Pouce s'élève à 500 € par club, soit 2 500 €.

Le coût global de l'action est estimé à 37 450 € pour la Ville. Pour mémoire, l'État a apporté son soutien à hauteur de 5 612€ en 2022 dans le cadre du dispositif de la Politique de la ville. La Ville renouvellera sa demande de soutien pour l'année 2023.

Afin de définir les rôles, les responsabilités, les engagements entre les différents acteurs et les conditions financières, une convention est établie pour une durée de l'année scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec l'association Club Coup de Pouce pour l'année scolaire 2022-2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation – Petite enfance – Jeunesse du 3 octobre 2022,

Considérant que les programmes Coup de Pouce développés par l'association sont complémentaires de l'action de l'école et visent l'acquisition d'une culture scolaire commune à tous les enfants, et particulièrement la maîtrise des savoirs fondamentaux, outils décisifs de lutte contre les inégalités,

Considérant que ce projet périscolaire peut être soutenu financièrement dans le cadre du dispositif de la Politique de la ville,

Considérant la reconduction de 5 clubs Coup de Pouce CLE sur le territoire fleurysois pour l'année scolaire 2022-2023,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve la convention de partenariat avec l'association Coup de Pouce pour l'année scolaire 2022-2023, soit à compter de sa notification et jusqu'au 30 juin 2023,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention et accomplir les formalités nécessaires.

-----

**Madame MONSION**

L'association Coup de pouce CLÉ est agréée par le ministère de l'Éducation nationale. Elle contribue à favoriser l'égalité des chances à l'école en réduisant les écarts de réussite scolaire notamment d'origine sociale et scolaire. Les enfants de niveau CP des écoles Brel, Aragon et Ferry bénéficient de ce dispositif. En tenant compte des effectifs des élèves de CP en cette rentrée scolaire 2022–2023, la

Ville propose la mise en place de cinq Coups de pouce CLÉ : deux à l'école Aragon, deux à l'école Ferry et un à l'école Jacques-Brel où normalement on en avait deux. Le montant de la prestation de l'association Coup de pouce s'élève à 500 € par club, soit 2 500 €. Le coût global de l'action est estimé à 37 450 € pour la Ville. Pour mémoire, l'État a apporté son soutien à hauteur de 5 612 € en 2022. Il est donc proposé de conventionner sur l'année scolaire 2022–2023 pour définir le rôle et les engagements des différents acteurs.

**Monsieur KUZBYT**

Bonsoir à tous. Juste peut-être une demande d'explication sur le fait qu'il y a un dispositif en moins par rapport à l'année dernière dans l'école... Je ne sais plus, c'est Jacques-Brel, c'est ça ? Est-ce qu'il y a une explication précise ?

**Madame MONSION**

Oui, je l'avais expliqué lors de la commission. En fait, il y a des effectifs en moins à l'école Jacques-Brel. Normalement, il y a deux classes de CP et cette année il n'y en a qu'une et une demi-classe. Ceux qui sont en demi-classe ne sont pas ceux qui ont besoin du Coup de pouce. Comme il y en a cinq par classe, du coup, on ne met pas en place une deuxième séance Coup de pouce CLÉ. Voilà pourquoi, en fait, nous en avons cinq à la place de six. Si on voulait mettre quelque chose en plus, cela demanderait à peu près un an de préparation le temps de trouver tout le monde, le temps de faire toutes les démarches et comme ces effectifs ont été faits au mois de juin, nous n'avons pas pu mettre quelque chose d'autre en place. Voilà pourquoi cinq à la place de six.

**Madame BOUR**

Bonsoir. Cela me fait penser à la question que l'on a posé l'an dernier sur la même délibération où l'on s'était interrogé sur le pourquoi pas les autres écoles, puisqu'il peut y avoir aussi des besoins sur les autres écoles même si elles ne font pas partie des quartiers Politique de la ville. De ce fait, comme on fait moins un cette année, on aurait peut-être pu s'interroger sur plus un ailleurs. Voilà, c'est l'objet de ma question parce que je pense que dans certaines écoles – je pense notamment à l'école Henri-Wallon – il y a également de gros besoins et cela pourrait être étudié de manière plus large au niveau de la commune.

**Madame MONSION**

Déjà, on a fait plus deux l'année dernière. Comme je vous l'ai dit, cela prend beaucoup de temps pour mettre en place et on ne trouve pas forcément les intervenants. Pareil, c'est un budget sur lequel il faut discuter.

**Madame la Maire**

Et les enseignants. Cela ne peut se faire qu'avec l'énergie. Mais, s'il y avait eu un projet d'autres Coups de pouce CLÉ ailleurs, ce n'est pas des questions budgétaires qui l'auraient empêché. L'idée n'était vraiment pas de baisser le nombre de Coups de pouce CLÉ. Absolument pas.

**Madame BOUR**

Alors réfléchissons dès maintenant pour l'année prochaine.

**Madame MONSION**

Quand on a voulu refaire deux autres Coups de pouce CLÉ l'année dernière, nous avons mis beaucoup, beaucoup de temps à trouver les intervenants. Vraiment, c'est très compliqué parce que l'on a des instituteurs en même temps qui se mettent avec nous pour faire les Coups de pouce CLÉ. On a déjà mis tous ceux qui voulaient le faire. Il a déjà fallu trouver l'école. Il y avait des écoles qui ne le voulaient pas forcément. Je vous le dis, c'est vraiment un gros projet à mener et on est vraiment dessus.

**Madame la Maire**

Pas d'autres questions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc, là aussi, adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

**ACTION CULTURELLE**

**4) Demande d'une subvention de fonctionnement auprès de la SEAM (Société des éditeurs et auteurs de musique) pour l'année 2023 (délibération n°2022/096)**

**M. MARTIN, Adjoint, expose**

La SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) propose une aide financière aux écoles et conservatoires de musique pour faciliter l'accès aux œuvres musicales éditées, via l'achat de partitions.

Les partitions achetées par le conservatoire de musique et de danse servent principalement pour les ensembles au sein des classes instrumentales et les ensembles de pratiques collectives comme les orchestres. Au minimum 280 élèves sont amenés à jouer ces partitions dans l'année.

Les partitions ne reviennent pas aux élèves mais servent à monter des programmes d'auditions pour le conservatoire. Elles ont à la fois un caractère pédagogique pour le travail des ensembles et pour la diffusion. Elles sont prêtées gratuitement aux élèves durant le temps de préparation d'une audition tout en restant la propriété du conservatoire.

De leur côté, les élèves achètent leurs partitions et manuels pédagogiques pour l'enseignement de leur instrument ou la formation musicale.

Il est prévu au budget prévisionnel du conservatoire de musique et de danse un montant de 900 euros pour l'achat de partitions pour 2023. L'aide accordée par la SEAM est au minimum de 40 % du montant engagé.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de demander une subvention auprès de la SEAM pour l'achat de partitions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture - Sports – Handisports - Événements - Patrimoine historique du 3 octobre 2022,

Considérant qu'il est prévu au budget prévisionnel du conservatoire de musique et de danse un montant de 900 euros pour l'achat de partitions pour l'année 2023,

Considérant qu'il est possible de bénéficier d'une aide financière de la SEAM,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- demande une subvention de fonctionnement au titre des aides aux écoles et conservatoire de musique auprès de la SEAM pour l'achat de partitions,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents au dossier d'instruction.

-----

**Monsieur MARTIN**

Bonjour à toutes et à tous. C'est une délibération que l'on a tous les ans. C'est une demande de subvention auprès de la Société des éditeurs et auteurs de musique. L'objectif est qu'elle participe à

l'achat de partitions. Les partitions ont un certain prix. Ces partitions doivent profiter au minimum à 280 élèves. Ces partitions sont prêtées gratuitement aux élèves mais restent la propriété du conservatoire. Le budget prévisionnel pour ces partitions est estimé à 900 € pour 2023 et l'aide accordée par la Société des éditeurs et auteurs de musique est au minimum de 40 % du montant engagé. Donc, on sollicite le Conseil municipal pour demander une subvention auprès de la Société des éditeurs et auteurs de musique.

**Madame la Maire**

Pas de difficulté non plus, j'imagine. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

**SPORTS**

**5) Avenants aux conventions de mise à disposition quadripartites du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police intercommunale des transports d'Orléans Métropole et de la police municipale de la Ville d'Orléans (délibération n°2022/097)**

**Mme COULON, Adjointe, expose**

Par délibération du 28 juin 2021, la Ville de Fleury-les-Aubrais met le stand de tir municipal, situé 154 rue des Fossés, à disposition exclusive du CJP Tir et de la Ligue du Centre Val de Loire de tir qui en assurent la gestion. Cette mise à disposition est conclue par convention, pour 4 saisons sportives, jusqu'au 31 août 2024.

L'article 6 de cette convention précise le principe de mise à disposition de créneaux auprès des polices municipales des communes de la Métropole ainsi qu'auprès de la police intercommunale des transports d'Orléans Métropole dans le cadre de leur pratique professionnelle. Une convention quadripartite annuelle est conclue pour ces mises à disposition.

Les conventions de mise à disposition du stand de tir auprès d'Orléans Métropole et de la Ville d'Orléans sont arrivées à échéance le 31 août 2022.

Les plaintes, nombreuses depuis plusieurs années, des riverains du stand de tir pour nuisances sonores se sont multipliées ces derniers mois. Afin de préserver la tranquillité publique des riverains du stand de tir, la Ville a décidé de limiter l'utilisation du stand de tir à la seule police municipale de Fleury-les-Aubrais.

Pour laisser le temps aux collectivités concernées de trouver des solutions alternatives, il a été décidé de maintenir les formations obligatoires et indispensables jusqu'au 31 octobre 2022 pour la Métropole et la Ville d'Orléans.

Ainsi, il est proposé de conclure un avenant qui prolonge les conventions de mise à disposition 2021-2022 et limite l'utilisation du stand de tir à deux mois, soit jusqu'au 31 octobre 2022, uniquement pour le suivi des formations obligatoires de la police intercommunale des transports d'Orléans Métropole et de la police municipale de la Ville d'Orléans.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2021 portant approbation de la convention d'occupation du stand de tir avec l'association Cercle Jules Ferry (CJP) Tir et la Ligue du Centre – Val de Loire de Tir,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2021 portant approbation des conventions de mise à disposition quadripartites du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police intercommunale des transports d'Orléans Métropole et de la police municipale de la Ville d'Orléans,

Vu l'avis de la commission Culture – Sports – Handisports – Evénements - Patrimoine historique du 3 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,  
**Le Conseil municipal :**

- approuve l'avenant à la convention de mise à disposition quadripartite du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police intercommunale des transports d'Orléans Métropole, prolongeant de deux mois l'utilisation du stand de tir, soit jusqu'au 31 octobre 2022 ;
- approuve l'avenant à la convention de mise à disposition quadripartite du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police municipale de la Ville d'Orléans, prolongeant de deux mois l'utilisation du stand de tir, soit jusqu'au 31 octobre 2022 ;
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants annexés à la présente délibération.

-----

### **Madame COULON**

Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne un avenant à une convention de mise à disposition quadripartite du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police intercommunale des transports d'Orléans Métropole et de la police municipale de la Ville d'Orléans. Je ne vais pas revenir sur le début du corps de la délib. Nous sommes amenés à prendre des décisions suite à des plaintes nombreuses depuis plusieurs années des riverains du stand de tir pour nuisances sonores. Celles-ci se sont multipliées ces derniers mois. Afin de préserver la tranquillité publique des riverains du stand de tir, la Ville a décidé de limiter l'utilisation du stand de tir à la seule police municipale de Fleury-les-Aubrais. Pour laisser le temps aux collectivités concernées de trouver des solutions alternatives, il a été décidé de maintenir des formations obligatoires et indispensables jusqu'au 31 octobre 2022 pour la Métropole et la Ville d'Orléans. Ainsi, il est proposé de conclure un avenant qui prolonge les conventions de mise à disposition 2021–2022 et limite l'utilisation du stand de tir à deux mois soit jusqu'au 31 octobre 2022 uniquement pour le suivi des formations obligatoires de la police intercommunale des transports d'Orléans Métropole et de la police municipale de la Ville d'Orléans. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

### **Monsieur KUZBYT**

Plusieurs interrogations. Tout d'abord, est-ce que les collectivités concernées ont trouvé une solution ? Parce que cela fait un petit peu juste le 31 octobre. C'est dans sept jours, une semaine. Donc, cela nous a paru quelque peu surprenant. Vous nous expliquerez donc cela, je n'en doute pas. Après, la question qui se pose c'est : est-ce que notre police municipale à nous, elle fait moins de bruit quand elle fait ses entraînements ? Car la vraie question, ce sont les nuisances sonores. Vous l'avez rappelé, depuis de très nombreuses années, les riverains aux abords du centre de tir s'en plaignent et à raison. Le bruit, comme vous le savez – je ne me souviens plus de l'expression – c'est anxiogène, cela fait péter les plombs – si je puis dire, sans mauvais jeu de mots – quand cela n'en finit pas. La recherche d'une solution est évidemment légitime. Mais dès lors que nous-mêmes nous avons une police municipale qui s'entraîne sur site, on peut se demander si la gêne ne va pas perdurer même si elle va être moins fréquente. Auquel cas, peut-être y a-t-il une autre solution : c'est de procéder à des travaux d'isolation phonique. Vous savez que c'est un serpent de mer aussi depuis de très nombreuses années et nous observons que vous n'avez pas choisi cette voie-là notamment, puisqu'il y avait d'autres collectivités concernées, par le biais d'un cofinancement.

### **Monsieur SILLY**

Considérant que j'ai à peu près les mêmes questions que mon collègue parce qu'elles sont très pratico-pratiques, je vais attendre votre réponse pour éventuellement vous relancer avec d'autres questions. Vous voyez que je ne suis pas bavard ce soir.

### **Madame la Maire**

Que l'on fixe le contexte : on a une situation dans laquelle on avait des plaintes nombreuses depuis

de nombreuses années et ces plaintes augmentaient pour la seule raison aussi que le volume des formations augmentait. Je vais juste vous donner quelques chiffres. Je ne veux pas me mélanger ; Marilynne COULON m'arrêtera si je dis des bêtises ou Monsieur CHAPUIS car nous avons vraiment beaucoup travaillé à trois sur ce sujet-là. Pourquoi avons-nous beaucoup travaillé ? On aurait pu dire on arrête et c'est terminé. Il y a un petit sujet tout de même, c'est celui de l'armement des polices municipales. Dire simplement on arrête les formations qui sont des formations obligatoires était de fait désarmer les polices municipales dont la nôtre. Vous imaginez bien qu'il y a un petit sujet d'ordre public. Néanmoins, pour les riverains, c'était un enfer. Il y avait 195 agents, policiers municipaux, qui venaient s'entraîner ici. On drainait toute la Métropole mais aussi des communes situées bien plus loin dans le Loiret voire hors département, dans la région. C'était devenu le lieu, *the place to be*, pour faire les formations qui permettent d'avoir les agréments pour l'armement. Sur 195, il y avait combien d'agents à nous, Monsieur CHAPUIS, qui s'entraînaient ? On était 20. Vous voyez, il y a un peu plus de 10 % des effectifs qui étaient les nôtres. Ça, c'est en nombre d'agents. Mais, il y a des communes, par exemple Orléans, qui était le gros des troupes évidemment, qui non seulement faisaient les formations obligatoires mais faisaient des formations en plus. Vous voyez, en termes de nombre de cartouches – et je vais vous donner un chiffre, vous allez voir –, on représentait moins de 10 %. Donc, 90 % des nuisances sonores étaient suscitées par des agents extérieurs. Dix-huit mille cartouches dans l'année. Dix-huit mille cartouches dans l'année ! Donc, les riverains entendaient tirer 18 000 cartouches dans l'année. Ils auraient habité à côté d'un stand de tir juste au milieu de la foire, que cela n'aurait pas été pire et même cela aurait été mieux car ce sont de gros calibres en plus, donc ce sont des détonations importantes.

Se dire que cela ne peut pas durer pour les riverains est une chose mais en même temps, il faut avoir en tête les enjeux de sécurité publique. C'est donc un sujet qui s'est travaillé d'assez longue haleine. J'ai commencé par prévenir les communes de la problématique et puis le CNFPT aussi qui d'ailleurs avait conscience du sujet, était prévenu depuis plus d'un an et cela ne bougeait pas tellement.

La question du cofinancement de travaux peut se poser. Je suis d'accord avec cela à condition que chacun prenne sa part et c'est d'ailleurs ce que j'ai dit aux communes dès que je les ai prévenues, notamment les communes de la Métropole. Je les ai prévenues dès la rentrée. J'avais commencé à en prévenir la très grande majorité durant l'été et avant l'été pour ce qui était du Président de Métropole et les choses avaient commencé à circuler en leur expliquant en toute transparence ce que l'on allait faire et en leur disant qu'il fallait que l'on trouve des solutions. Il faut quand même se dire que l'on a des communes qui ont des équipements similaires aux nôtres mais qui ont rapatrié les formations chez nous parce que chez eux, cela faisait du bruit. Chez nous, cela en fait aussi. Il faut bien comprendre que le stand de tir, quand c'est du tir sportif, c'est dans des caissons insonorisés mais les formations pour les policiers municipaux, ils sortent en extérieur. Ma première piste a été celle que vous évoquez, Monsieur KUZBYT, et je ne l'évacue pas totalement. Elle a été de dire il faut regarder combien coûtent les travaux et combien de temps cela va prendre car je vous assure que les voisins n'en peuvent plus ; les riverains. S'il y avait eu la possibilité en quelques semaines de financer des travaux et de les réaliser en prenant notre part, c'est-à-dire 10 %, et que le reste soit cofinancé soit par la Métropole – et encore, il faut aller chercher les autres communes – et/ou par le CNFPT et/ou par la ligue – car, au passage, il y a le CNFPT qui vend les formations, il y a la ligue qui a des adhérents, il faut donc que tout le monde prenne sa part –, cela eut été bien. On a eu un premier chiffrage : 8 millions, je crois. À peu près. Inutile de vous dire que cela n'était pas d'actualité et que cela nous semblait absolument délirant. On en a ensuite eu un à 2 millions. Là, les derniers chiffrages que l'on a, on sera autour de 350 000–400 000 €. Il ne faut pas forcément fermer la porte à une solution dans le temps à cela mais il faudrait voir quand même les nuisances résiduelles qui pourraient rester.

Là, on a autour de nous des communes qui ont des équipements similaires au nôtre et je vais répondre du coup à votre question sur ce qui reste sur un peu moins des 10 % de nuisances : autant je pense que pour des riverains il est insupportable d'avoir 18 000 cartouches... Oui car c'est 18 plus les entraînements non réglementaires, c'est-à-dire 18 pour les entraînements obligatoires pour avoir les agréments plus 18 pour ceux qui étaient facultatifs donc 36 000. Nous, on serait sur 10 % de 18 000. Ce n'est pas du tout la même chose. À des horaires que l'on maîtriserait. En prévenant les



riverains. Il y a bien des gens à Fleury-les-Aubrais ou ailleurs qui habitent à côté d'équipements où à certains moments il peut y avoir du bruit. Dès lors que l'on sait sur quelle période, que l'on est prévenu, que cela est maîtrisé dans le temps, cela fait partie des contraintes de voisinage. Quand on habite à côté d'une école, on sait que parfois la récréation, cela fait du bruit. Quand on habite à côté d'un stand de tir, dès lors que les choses sont raisonnables, je pense que l'on peut accepter ce bruit. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des riverains qui étaient les premiers à vraiment exprimer un ras-le-bol et qui là, considèrent que la solution est la bonne et sont prêts à accepter les choses. Donc voilà.

Sincèrement, je vais vous dire ce que je pense : s'il faut financer des travaux et que chacun peut y prendre sa part, on peut regarder dès lors que l'on est assuré que l'insonorisation ferait en sorte que les nuisances à une hauteur de 36 000 cartouches seraient... Car il ne faut pas que l'on entende des détonations même un peu assourdies, il faut vraiment que l'on ait la garantie que cela soit effectif. Je pense que si l'on met à contribution l'ensemble des équipements qui existent sur le territoire de la Métropole et je le dis, notamment les équipements de l'État, pas seulement celui des collectivités territoriales parce que si nos agents publics, nos agents de police municipale sont armés et ont besoin aujourd'hui d'être armés, c'est aussi parce qu'ils contribuent à des missions ou ils assistent la police nationale dans des missions qui sont d'abord une question de sécurité publique qui relève des missions de la police nationale elle-même, donc il me semble que l'État et la Préfecture ne doivent pas se détourner et se désintéresser de cette question-là.

Je le dis aussi : si on liste le nombre de structures de tir qui peuvent accueillir ces formations-là, qu'on les répartit sur l'ensemble du territoire et qu'il faut accueillir quelques policiers municipaux en plus des nôtres, on le fera comme cela se faisait avant mais il faut que l'effort soit partagé, réparti, que chacun prenne sa part et que cela permette de déboucher sur des solutions absolument soutenables pour les voisins et que l'on reste dans l'étiage que l'on a fixé aujourd'hui. Les communes ont donc été prévenues. Je réponds à votre question, pardon. Et notamment Monsieur MONTILLOT s'est mis en recherche de solutions. Aujourd'hui, on n'a pas de retour des autres communes sur un état catastrophique. Les solutions sont en train de se trouver. Je les laisse faire. Je ne vais pas non plus faire leur travail ; nous en avons assez du nôtre, nous y mettons beaucoup d'énergie. Nous avons été, je crois, à la fois pédagogues, courtois, corrects et les choses avancent, donc on va laisser chacun faire son travail.

### **Madame COULON**

Je vais juste rajouter, Madame la Maire, qu'à ce jour, il n'y a pas de communes qui sont revenues vers nous, qui n'ont pas trouvé de solution pour leur police. C'est un fait. Je voulais aussi rajouter que sur les conventions, progressivement, nous avons repris la main. Jusqu'à présent, la Ville de Fleury n'était pas identifiée dans les conventions, donc on n'était pas forcément au courant de certaines polices qui intervenaient au centre de tir. Maintenant, nous sommes identifiés et c'est nous qui avons la main sur les conventions. Lors de l'AG au CJF Tir avec Monsieur CHAPUIS, nous étions présents et il nous a été tout de même mentionné que les polices provoquaient 90 dB comme nuisance sonore par rapport à 60 dB pour un tir sportif. Vous voyez, je pense que cette décision était attendue par les Fleurysois et je pense qu'il était important que l'on arrive à cette prise de décision.

### **Madame la Maire**

Et qui s'est faite en lien avec le CJF Tir, également.

### **Madame COULON**

Ah oui, tout à fait. Ils comprennent très bien la situation.

### **Monsieur CHAPUIS**

Je voulais juste redire qu'il est vrai que l'on parlait d'un effectif de 175, c'est même un peu plus que cela, et qu'en plus – mais vous l'avez évoqué Madame la Maire – cela fait que la police municipale de Fleury représente à peine 10 % du bruit généré parce que certaines polices faisaient plus que le nécessaire. Nous, notre police se limite aux exercices réglementaires qui sont déjà conséquents, qui

sont déjà plus nombreux et plus larges que ceux que de la police nationale, par exemple. On s'en contente donc. Orléans surformait ses agents, surformait 90–95 agents selon les périodes. Cela générait une quantité de détonations bien plus importantes et une couverture temps plus importante. Après, vous l'avez dit mais c'est quelque chose qui nous tenait à cœur, il y a une dimension de solidarité. On se doute qu'Orléans finira par trouver une solution pour former ses agents, que l'État ne prendra pas le risque de désarmer 100 agents orléanais. L'inquiétude était, pour nous, pour de plus petites communes où on peut estimer que l'État, les deux policiers ruraux de Saint-Hilaire ou le policier municipal ou la policière municipale de telle ou telle commune, n'aura peut-être pas la même bienveillance et donc on avait à cœur de leur laisser la possibilité et que l'ensemble des communes qui ont sur leur territoire ces infrastructures jouent la solidarité et accueillent ces polices municipales. C'est d'ores et déjà ce que l'on met en place parce que le CNFPT forme par des sessions d'un certain nombre d'agents et nos sessions ne sont pas forcément complètes. Donc, nous complétons ces sessions par des agents extérieurs. Cela rajoute quelques détonations mais déjà le CNFPT ne forme pas si la session n'est pas complète et en plus c'est sur une session donc en soit la différence d'impact sonore est quasi nulle et cela permet à ces polices municipales à la fois de se former et de se former ici sans forcément aller maintenant potentiellement sur des stands de tir qui seront beaucoup plus loin.

### **Monsieur SILLY**

Effectivement, on en a déjà très longuement échangé en commission, en tout cas en commission Culture Sport avec Madame COULON. Je n'avais pas forcément tous les éléments déjà : la délibération en tant que telle, les conventions qui y sont associées et les explications que vous avez pu donner ce soir. Je dois vous dire que l'on a été un petit peu surpris de la fulgurance de cette délibération. Maintenant, on comprend mieux le cheminement qui a été le vôtre même si vous avouerez que s'il y a eu des discussions dans le cœur de l'été – c'est ce que vous avez indiqué –, on trouve tout de même – en tout cas pour ma part – que cela est tout de même un petit peu court. On est certes fin octobre. Tout laisse à penser que vous avez préparé ce Conseil au début du mois. Donc, cela fait finalement deux mois de travail et de concertation ou trois mois peut-être, allez tout au plus quatre mois ; cela nous porte jusqu'en juin ou début juillet. En tout cas, on trouve cela un petit peu court.

### **Madame la Maire**

Pardon, qu'est-ce qui est court ?

### **Monsieur SILLY**

L'échange, la discussion. En tout cas d'avoir posé le sujet, la difficulté auprès de ces communes en disant il va falloir que l'on trouve une solution. C'est bien ce que vous avez dit ? Parfait. Je n'ai pas déformé de propos. Ensuite, on a ces deux avenants qui arrivent et une interrogation qui me vient mais là maintenant à la lumière de ce que vous avez dit : c'est pourquoi ces avenants ne portent pas sur l'ensemble des communes utilisatrices de notre stand de tir ? Pourquoi uniquement Orléans Ville et Orléans Métropole. Pour être sûr de bien comprendre le cheminement et là où on va.

### **Madame la Maire**

Parce que les conventions étaient différentes et d'autres arrivaient à échéance et se terminaient. Pour les communes, je dois dire que je pense que l'on s'en faisait un monde plus que cela n'en était un. On a pris beaucoup de précautions, on a beaucoup travaillé pour s'assurer que cela n'allait mettre personne en difficulté. Aujourd'hui, aucune commune ne s'est plainte. Aucune. Cela veut dire que l'anticipation qui a été la nôtre a été suffisante. Sur les communes hors Métropole, je vais vous dire qu'il y avait tout de même l'enjeu de jouer la solidarité métropolitaine, vraiment, et en même temps d'avancer résolument. Je vous assure que vous pouvez dire que quatre mois cela fait court mais pour les riverains, c'est long. Chaque semaine qui passe, c'est très long. Quelques éléments techniques.

**Madame COULON**

Premier élément technique : il y avait trois régimes juridiques : les communes de la Métropole qui, sauf Orléans et la PNT d'Orléans, avaient des conventions qui arrivaient à échéance d'où cette volonté de prolonger et d'organiser la sortie. Les autres communes de la Métropole avaient des conventions qui arrivaient à échéance en 2023, donc la question ne se pose pas. En revanche, elles ont été résiliées. Les communes hors métropole que l'on a identifiées, qui représentent un petit gisement étonnant et qui ne figuraient pas dans la convention initiale entre la Ville de Fleury et le CJF Tir, ces conventions étaient passées directement par l'association et les communes hors métropole, donc elles ne sont pas dans notre giron juridique, si j'ose dire, et celles-là ont été dénoncées par le CJF.

**Madame la Maire**

Conformément à ce que permettait de faire les conventions qui d'ailleurs nous permettaient de les dénoncer dès lors qu'il y avait des troubles à l'ordre public et notamment les nuisances sonores qui étaient provoquées. Nous avons donc activé une clause. Mais, encore une fois, pas de remontée particulière et je pense un grand soulagement des riverains. Entendre des armes à feu à longueur de temps, je crois que l'on ne serait pas beaucoup à supporter cela.

**Monsieur KUZBYT**

En ce qui concerne le CNFPT, puisqu'il a été évoqué, y a-t-il une convention ? Va-t-elle se poursuivre ?

**Madame la Maire**

Après il y a des conventions entre le CNFPT et les communes avec la désignation du lieu comme lieu de formation. Mais, vous avez raison, ce sont aussi des questions que nous nous sommes posées car nous nous sommes posé la question à un moment de savoir si la mise à disposition du lieu ne se faisait pas contre rétribution. Quand je vous dis que l'on a beaucoup travaillé, c'est-à-dire qu'il a vraiment fallu démonter les mécaniques juridiques qui n'étaient pas les mêmes, en plus, suivant les policiers municipaux qui étaient accueillis. Entre les conventions de formation, les conventions de mise à disposition, les conventions de partenariat, tout cela a été un puzzle qu'il a fallu reconstituer.

**Monsieur SILLY**

Je vous remercie pour les éléments de précision. Je ne l'ai pas dit mais je vais le dire comme cela, ça permettra à tout le monde de bien entendre quelle est notre position : c'est de vous rejoindre sur le constat. Aujourd'hui, les nuisances ne sont pas supportables. Elles ne sont plus supportables. Il faut dire aussi ensuite que jusqu'à peu près en 2015, il y avait 2 % des polices municipales de France qui étaient armées, donc on a un sujet qui est tout de même assez récent. Quand on projette d'éventuels investissements, au-delà des conventions, quand on se dit que le constat, c'est si on ne veut pas changer, pouvoir entraîner notre police et d'autres, il faudra isoler acoustiquement, phoniquement, ce pas de tir et on a des montants qui sont élevés et dans le même temps on a eu aussi les transferts de compétences qui sont basculées de la Ville à la Métropole. Il est vrai que lorsque l'on interroge aujourd'hui la Ville centre et la Métropole, cela peut être un portage compliqué au moment où on a déjà transféré beaucoup de choses et on a eu beaucoup d'échanges pour que nos Villes – et c'est le cas de Fleury-les-Aubrais – soient gagnantes à l'occasion de ce passage. Donc, pas l'occasion de traiter le sujet qui est très important. Après, j'ai beaucoup de bienveillance sur ce que vous dites. Pour le moment, on n'a pas de remontées mais tout cela est tout de même très, très frais. Très, très frais. Sur l'ensemble des polices municipales de toutes les Villes et notamment les Villes de la Métropole, aujourd'hui, c'est ce que vous nous avez dit, on a résilié mais est-ce que l'ensemble de ces communes, parce que là dans la délibération on évoque Orléans et Orléans Métropole pour la police intercommunale mais est-ce que toutes ces Villes dont on a résilié les conventions ont déjà bien formé au moins pour six à huit mois leurs policiers municipaux ?

**Madame la Maire**

Oui, oui. On a travaillé avec le CNFPT et parfois pour le CNFPT d'ailleurs, qui avait du mal à faire, pour s'assurer que l'on ne mettait aucune commune en difficulté dans l'immédiat et faire en sorte que les formations, parce que je crois qu'il y a deux sessions, ceux qui en avaient fait une que leurs agents puissent faire la deuxième pour que derrière il y ait vraiment du temps pour se retourner. Je dois dire aussi que dès avant l'été, j'avais alerté la Préfecture pour qu'elle se mette en veille et au travail pour accompagner l'ensemble des communes sur ces questions-là. Non, non, cela fait des mois que nous y travaillons. Et la Préfecture, c'était une réponse étonnante, on va dire ; une réponse assez étonnante sur l'armement même de la police municipale. Mais bon, c'est un autre sujet.

Donc, non, non, franchement, il n'y a pas de difficulté si ce n'est que maintenant, les formations vont se répartir sur le territoire et que Fleury va cesser d'accueillir toutes les formations des policiers municipaux sinon du monde mais en tout cas de la Métropole et d'au-delà. Et, je pense que c'est bien. C'est un bon équilibre qui est trouvé et tout le monde en est satisfait. Cela se fait sans difficulté. Nous allons passer au vote. Je vous en prie puis nous allons passer au vote.

**Monsieur SILLY**

J'ai une ultime question concernant cette fameuse isolation qui serait tout à fait souhaitable car nous avons aussi notre police municipale, donc on va avoir encore une gêne. Est-ce qu'au-delà de cette question des conventions, aujourd'hui vous continuez les discussions avec ces Villes partenaires, en l'occurrence Orléans Mairie et Orléans Métropole, le CNFPT et les communes partenaires ou voisines ? On tendrait vers quoi ? Est-ce que c'est vers – mais je ne peux pas le croire – un équipement qui deviendrait métropolitain ? Est-ce que l'on est plutôt sur une redevance ? Est-ce que cette redevance serait calculée à l'usage selon le nombre d'agents ? C'est ce que vous disiez. Est-ce qu'elle porterait uniquement sur l'investissement de 400 000 €, si ce sont les chiffres ? Jusqu'à quand ? Jusqu'où va-t-on dans la réflexion ?

**Madame la Maire**

Bah oui, jusqu'où va-t-on dans la réflexion sinon ce serait jusqu'où l'on irait.

**Monsieur SILLY**

Jusqu'où on irait, si vous voulez.

**Madame la Maire**

Déjà, la question d'un équipement métropolitain pour uniquement l'entraînement des polices, cela pose juste une question aussi de la compétence des polices municipales qui est très réglementée. C'est le Maire. C'est personne d'autre. On est juste sur ce serait un équipement. Moi, je tiens à ce que l'équipement municipal mis à disposition du CJF Tir demeure un équipement municipal. Je ne brade pas notre patrimoine. Après, on peut envisager – je ne sais pas – un autre équipement qui serait métropolitain et qui ne serait destiné qu'à cela. *Why not*. On peut envisager éventuellement que notre équipement municipal, sous réserve d'insonorisation qui donne toutes les garanties et qui ne vienne pas préempter l'activité du CJF Tir pour ses adhérents, puisse accueillir l'ensemble des formations des polices municipales mais je voudrais avoir la garantie que la gêne qui serait occasionnée par ces entraînements même dans des lieux insonorisés – je reviendrai sur les conditions de financement – parce qu'il y aurait des nuisances sonores résiduelles car ils sortent des pas de tir – c'est tout de même cela qui se passe – ne soit pas supérieure à ce qu'il y aurait comme nuisances ou comme désagréments liés à des formations sur des créneaux bien précis pour lesquels les riverains seraient prévenus, etc.

Pour ce qui est des financements, si on allait là-dessus... Mais franchement, je n'ai aucune commune qui est revenue vers nous en disant on est prêt à payer mais il faut que cela continue à se faire chez vous parce que nous n'avons pas de solution. Aucune. Aucune. Mais, évidemment, s'il y avait besoin d'examiner une solution de cet acabit... Encore une fois, c'est plutôt cela que nous avons envisagé au tout départ quand nous avons commencé à prendre connaissance de la problématique et moi je l'ai soumis y compris en Conseil métropolitain mais aucune commune ne revient vers nous sur ce

registre-là. Donc, elles ont l'air de trouver des solutions sans difficulté.

### **Monsieur LEFAUCHEUX**

Je suis très content de ce que vous venez de dire, Madame la Maire, car au lendemain des 90 ans du Cercle Jules-Ferry, il aurait été dommageable que de laisser cette structure pour autre chose. Je pense que le Cercle Jules-Ferry a toute une vie à faire dessus. J'ai la chance de voyager dans beaucoup de quartiers à Fleury-les-Aubrais, notamment celui qui avoisine ce stand de tir où ils attendaient une réponse comme celle-là. Quand on ne le vit pas, il est vrai qu'on ne peut pas... Mais les gens qui le vivent depuis plusieurs années, ils étaient arrivés à bout de souffle au travers des bruits énormes qui gênaient un certain nombre de personnes. Je suis donc très content que cela soit pris comme cela ce soir et proposé ainsi. Merci.

### **Monsieur SILLY**

Simplement parce que je suis ravi d'avoir rassuré Alain LEFAUCHEUX ce soir et on est d'accord sur la problématique et la difficulté. Je dois vous dire que nous étions très inquiets lorsque nous avons lu cette délibération. Je vous remercie pour les éléments de « assurance ». Je peux vous le dire : nous allons voter favorablement cette délibération mais on va rester extrêmement vigilant et on veut bien des points réguliers sur des éventuelles polices municipales qui pourraient être confrontées à une difficulté pour trouver un endroit et de voir de quelle manière on pourrait étudier le fait qu'elles soient accueillies dans notre stand de tir et au-delà, poursuivre le travail, s'il a lieu et s'il a de l'intérêt, de cofinancement ou de redevance sur l'investissement à mener d'isolation.

### **Madame la Maire**

S'il y a des retours des communes, on vous en fera part. On fera des points en commission. On vous en fera part en commission. Ponctuellement, cela a été dit, s'il y a un effort de solidarité à faire pour quelques agents, si tout le monde prend sa part, tous ceux qui ont des équipements prennent leur part pour accueillir les policiers municipaux de ceux qui n'en ont pas, cela va bien se passer, il n'y aura pas de difficulté. Je préfère, encore une fois, que l'État prenne sa part aussi et aide nos polices municipales ; l'État, l'armée, etc., il y a des structures. Mais, cela doit se faire, encore une fois, dans un effort partagé. Je vous le dis : il n'est pas question que l'on revienne à la situation antérieure. On ne réaccueillera pas l'ensemble des polices municipales pour venir se former et cela se fera de manière mesurée tant qu'il n'y aura pas, si besoin en était, un plan de financement absolument bouclé parce que je ne souhaite pas que ce soient les finances municipales qui financent les travaux permettant d'accueillir l'ensemble des polices municipales de la Métropole.

Nous passons donc au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité et je crois que les riverains vont nous remercier et que le CJF Tir ne nous en voudra pas non plus et que les policiers municipaux continueront à être formés.

**Adopté à l'unanimité.**

## **COOPÉRATION ÉCONOMIQUE**

### **6) Adhésion au club des Managers de Centre-Ville et de Territoires (CMCV) (délibération n°2022/098)**

#### **M. DUNOU, Adjoint, expose**

Le club des Managers de Centre-Ville et de Territoires (CMCV) a pour vocation d'accompagner la vie locale du commerce. Il regroupe plus de 300 adhérents qui se réunissent pour partager les expériences en matière de stratégie et de développement commercial des villes et des territoires.

Le CMCV apporte une valeur ajoutée dans l'élaboration du schéma organisationnel et stratégique du développement économique des collectivités et des institutionnels.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au CMCV pour bénéficier d'un réseau de professionnels et de ressources documentaires, dont l'accès à un site internet permettant de suivre l'actualité juridique et réglementaire en matière de développement économique.

Le montant de la cotisation est de 50 euros pour l'année 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Coopération économique du 4 octobre 2022,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 5 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- décide d'adhérer au club des managers de Centre-Ville pour l'année 2022,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à souscrire à cette adhésion dont le montant est de 50 euros,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

-----

**Monsieur DUNOU**

C'est une adhésion au club des Managers de Centre-Ville et du Territoire qui nous permet, puisque avant c'était porté par la Métropole et que cette année, c'est retombé dans les compétences de la Ville, d'échanger avec un peu plus de 300 partenaires sur comment on peut rendre plus attractif nos commerces locaux, comment on peut développer les commerces dans les centres-villes, comment on fait pour attirer de nouveaux métiers, des métiers de service, des métiers de bouche, tout ce qui va permettre de maintenir tout ce tissu qui est ô combien important dans une ville puisque la grande mode a été de partir hors centre-ville et on s'aperçoit que, malheureusement, dans beaucoup de centres-villes on a des façades de magasins qui sont faites avec des imprimés pour faire croire qu'il y a du commerce alors que ce n'est pas du tout ça. Nous pouvons nous targuer d'avoir un centre-ville qui vit bien. On n'oublie pas les autres quartiers comme les Andrillons, comme Lignerolles et tout ça. C'est donc important. En plus, on ne va pas mettre les finances de la Ville en péril et Monsieur LACROIX sera content, puisque l'adhésion annuelle représente 50 €. On avait bien expliqué en commission tout l'intérêt d'adhérer à ce club de Managers de centre-ville.

**Madame BOUR**

Une petite note d'humour : j'espère que les Managers de centre-ville s'occupent aussi des quartiers périphériques que vous n'avez pas cités dans votre présentation.

**Monsieur DUNOU**

Donc, chère Madame BOUR, vous avez mal écouté puisque je parlais de Lignerolles et des Andrillons.

**Madame la Maire**

Oui mais je suppose que Madame BOUR faisait référence à la Barrière-Saint-Marc et à Bannier.

**Monsieur DUNOU**

Ah oui, la Barrière-Saint-Marc ! Mais on s'en occupe aussi avec les fameux totems où je vous ai expliqué en commission que nous ne pouvions pas en mettre vu l'étroitesse des trottoirs. Donc, on ne peut pas gêner la circulation des personnes qui ont des poussettes et qui circulent en fauteuil roulant puisque l'on est parti sur une Ville inclusive.

**Monsieur SILLY**

Juste un propos d'ouverture mais on en avait discuté très sereinement pendant la commission. C'est intéressant mais néanmoins les villes de 20 000 habitants, c'est-à-dire celles qui nous correspondent, en fait ne nous ressemblent pas. Fleury ne ressemble pas à une ville comme Olivet. Je crois qu'en commission, on avait parlé de la ville de Sens aussi. Ce sont des villes très noyautées autour d'un hypercentre. J'imagine que cela va être intéressant, que l'on va avoir un regard très intéressant, des exemples, des opérations mais je pense que l'on va trouver certaines limites et peut-être qu'il faudra inventer des solutions aussi par nous-mêmes.

**Madame la Maire**

Cela n'empêche pas. On peut aller se nourrir. Cela n'empêche pas de s'inventer tout en se nourrissant. Elles ne nous ressemblent peut-être pas toutes mais il y en a sûrement d'autres qui nous ressemblent et que l'on va trouver à cet endroit-là. Mais, je comprends votre remarque.

**Monsieur DUNOU**

Certainement, on ne se ressemble pas toutes au niveau des villes. Par contre, on a toutes la même problématique sur l'attractivité de nos cœurs de ville. Et puis, c'est aussi développer tout un réseau puisque l'on est à peu près 300 dans le club des Managers de Centre-Ville, donc 300 personnes, 300 réseaux différents, 300 façons différentes de voir et puis ce sont tous les échanges puisque l'on dit souvent qu'à plusieurs têtes, on pense mieux. Là, on sera 300 têtes.

**Madame la Maire**

Allez, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

**URBANISME**

**7/ Principe de cession partielle par l'EPFLI Cœur de France de deux pavillons situés 62 rue des Fossés et 27 rue Condorcet (délibération n°2022/099)**

**M. LACROIX, Premier adjoint, expose**

Dans le cadre du projet de création d'un EHPAD, l'EPFLI Foncier Cœur de France a acquis, sur demande d'intervention de la Commune de Fleury-les-Aubrais et par acte authentique du 17 décembre 2021, l'ancienne maison de convalescence au Domaine de Longuève ainsi que deux pavillons situés respectivement 62 rue des Fossés et 27 rue Condorcet. L'acquisition a été précédée d'une convention de portage signée le 23 juin 2021 pour une durée de 4 ans, avec un remboursement dissocié.

Considérant que les deux pavillons ne sont pas utiles au projet de création d'un EHPAD, il est proposé que ceux-ci soient mis en vente selon le système « *Immo-Interactif* ». L'*Immo-Interactif* est une méthode de vente à mi-chemin entre la négociation classique et les ventes aux enchères : il s'agit d'un appel d'offres en ligne sur internet dont le déroulement est orchestré et sécurisé par le notaire.

Concernant le pavillon sis 62 rue des Fossés, cadastré section AX numéros 248 et 468 d'une contenance totale de 656 m<sup>2</sup>, il est proposé que le prix de mise en vente soit de 100.000 € TTC.

Concernant le pavillon sis 27 rue de Condorcet, cadastré section AX numéro 399 d'une contenance totale de 486 m<sup>2</sup>, il est proposé que le prix de mise en vente soit de 70.000 € TTC.

Les acquéreurs retenus seront ceux qui auront porté les offres d'acquisition les plus élevées dans le cadre ci-dessus explicité. Les honoraires de négociation ainsi que les frais de publicité et de mise en vente seront supportés par les acquéreurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances - Ressources humaines du 5 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve la vente par l'EPFLI Foncier Cœur de France du pavillon sis 62 rue de Fossés, cadastré section AX numéros 248 et 468 d'une contenance totale de 656 m<sup>2</sup>, au prix minimum de 100.000,00 € TTC,
- approuve la vente par l'EPFLI Foncier Cœur de France du pavillon sis 27 rue de Condorcet, cadastré section AX numéro 399 d'une contenance totale de 486 m<sup>2</sup>, au prix minimum de 70.000,00 € TTC,
- prend acte que les acquéreurs retenus seront ceux présentant les offres d'acquisition les plus élevées selon les modalités et conditions du processus de vente en *Immo-Interactif*.

-----

**Monsieur LACROIX**

Vous le savez, la Ville l'année dernière a mandaté l'EPFLI dans le cadre du projet d'EHPAD pour acquérir le foncier de l'ancien domaine de Longuève, donc le parc qui est situé entre la rue de la Barrière-Saint-Marc et la rue des Fossés. Cette acquisition a donc été faite. Il y a une petite coquille puisque c'est en décembre 2021, je pense, l'acquisition de ce foncier. Il a le portage de ce dossier – puisque le dossier avance bien puisque le foncier est d'ores et déjà acquis – pour une durée de quatre ans. Il est clair qu'il y a des frais de portage quand on travaille avec l'EPFLI et surtout, à la fin, il y aura la cession de ce foncier à l'établissement public autonome qui va gérer l'EHPAD. Nous avons donc besoin aussi de regarder la valeur de ce foncier et il se trouve que dans ce foncier, dans l'unité foncière, en tout cas dans la propriété, il y avait deux maisons qui étaient incorporées dans ce foncier quand l'EPFLI a acheté ; vous êtes obligés d'acheter l'ensemble de l'unité foncière. Et donc, il y a une maison qui est rue des Fossés et une autre rue Condorcet. Vous avez les numéros de cadastre et les adresses exactes. Ces deux maisons ne sont actuellement pas utilisées ; une est pour ainsi dire plus utilisable, celle qui est rue Condorcet, puisqu'elle est en très mauvais état. Elle n'est pas utilisée depuis très longtemps. L'autre, rue des Fossés, est en meilleur état mais elle commence tout de même aussi à nécessiter des travaux, on dira. L'EPFLI nous a proposé de céder ces deux maisons de lui-même puisque c'est lui qui porte le foncier, avec une mise à prix de 100 000 € pour une et de 70 000 € pour l'autre, ce qui fera baisser d'autant la somme globale d'achat du foncier par le futur établissement public. Ce sont des prix de mise en vente. Ce sont des prix planchers. C'est un système que met en place l'EPFLI. On donne juste l'autorisation par cette délibération. Après, c'est l'EPFLI qui se charge de la cession via un système Immo-Interactif, qui est une méthode, comme cela est précisé, qui est entre la négociation et la vente aux enchères. On espère que l'EPFLI en tirera un petit peu plus de ces deux actifs fonciers. La délibération est donc faite pour autoriser l'EPFLI à céder ces deux maisons.

**Monsieur SILLY**

J'ai juste une question simple : c'était un abus de langage ou vraiment fondé le prix plancher sur 70 000 et 100 000 ?

**Madame la Maire**

Non, non, ce n'est pas un abus de langage puisque c'est une mise à prix mais il y a un système qui permet de renchérir.

**Monsieur SILLY**

Ça, je vous remercie, j'ai bien compris mais on ne pourrait pas aller en dessous ou est-ce qu'il y a un vrai prix plancher à 120 000, par exemple, pour les 100 000 ?



### **Monsieur LACROIX**

C'est un prix seuil, si vous voulez. C'est basé, tout de même, sur une estimation des Domaines. L'EPFLI travaille évidemment avec des estimations des Domaines. Ils nous ont proposé un prix qui était d'ailleurs sensiblement plus bas que ce prix. Nous avons relevé, je crois, de 10 000 € pour chaque prix. C'est le prix de mise en vente. Les biens ne pourront pas être vendus en deçà de cette mise en vente. L'objectif est que l'on ait 10, 20, 30 000 € de plus ; je n'en sais rien, soyons fous. La loterie, je n'en sais rien. Mais, l'objectif est qu'elles puissent être vendues à un prix supérieur. Après, on ne peut pas faire plus que la valeur elle-même de la propriété. On ne peut pas faire plus. Elle a été fixée par les Domaines et après les acquéreurs feront ce qu'ils veulent. Ce ne sont pas des biens à 300 000 € mais des maisons plutôt petites, plutôt anciennes.

Ce sont des maisons – j'ai oublié de le préciser – qui n'ont aucune utilité pour le futur projet d'EHPAD sinon on ne les céderait pas. Même en termes d'accès, elles ne sont même pas situées du côté du futur EHPAD mais plutôt situées côté ancienne clinique de la Présentation.

### **Monsieur KUZBYT**

Pas de difficulté particulière sur la délibération mais, simplement, compte tenu du sujet peut-être est-ce l'occasion de nous faire état des avancées du dossier. Cela fait deux mois que l'on n'en a pas parlé. Parce que fin août, je vous avais demandé – je pense que c'est un oubli votre part – le nouveau calendrier prévisionnel des opérations. Il devait y avoir, je crois, une AMO de lancée. Pourra-t-on disposer de cette mise à jour du calendrier précisément ?

### **Madame la Maire**

Ce n'est pas vraiment l'objet de la délibération mais je propose que le calendrier vous soit représenté en commission puisqu'il y a des points qui sont faits à chaque fois en commission. Il n'y a pas de difficulté sur ce dossier-là.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

## **FINANCES**

### **8) Restauration – Fixation du tarif de repas adulte (délibération n°2022/100)**

#### **M. LACROIX, Premier adjoint, expose**

Les deux cuisines centrales scolaires et de loisirs de la Ville de Fleury-les-Aubrais assurent la production de près de 1800 repas par jour pendant la période scolaire et environ 300 repas par jour pendant les vacances scolaires.

Des enseignants des écoles, des dirigeants associatifs, des intervenants extérieurs peuvent être amenés à prendre un repas préparé par ces deux cuisines centrales scolaires et de loisirs, dans le cadre de demandes spécifiques adressées à la direction de la restauration.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer un tarif pour ce repas adulte à 8,02 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines en date du 5 octobre 2022,

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour les convives de la restauration collective,

Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal :**

- fixe à 8,02 euros le prix d'un repas adulte préparé par les cuisines centrales scolaires et de loisirs de

la Ville de Fleury-les-Aubrais.

-----

### **Monsieur LACROIX**

Un sujet très simple puisque, comme vous le savez – je ne refais la délibération – il y a un certain nombre de repas qui sont préparés – 1 800 par jour – sur l'ensemble de nos deux cuisines centrales. Quand on a mis en place la nouvelle tarification sur les cantines scolaires, il y avait auparavant dans l'ancienne tarification, dans la grille de nos tarifications, il était prévu une tarification pour repas adulte dans les cantines scolaires pour des enseignants, pour X intervenants. Évidemment, quand on a fait le calcul au taux d'effort, on n'a pas repris cette possibilité d'avoir un repas adulte et donc il fallait délibérer pour fixer à nouveau un prix de tarif de repas adulte et donc ce prix est proposé aujourd'hui à 8,02 €. Il était de 7,94 € précédemment dans la tarification telle qu'elle était jusqu'à la dernière rentrée. On y a appliqué une augmentation très modeste de 1 % pour passer à 8,02.

### **Monsieur LE BEUZE**

Aucune difficulté sur cette délibération. Juste, il aurait peut-être été intéressant d'ajouter dans le corps de la délibération – et c'est ce qui avait été notamment indiqué initialement en commission finances–RH – que cela ne concerne ni le personnel ni les élus.

### **Monsieur LACROIX**

On l'a un peu apurée car effectivement les cantines n'ont pas vocation à recevoir des adultes en dehors du service scolaire mais il peut y avoir y compris des personnels qui peuvent avoir à manger pour une raison X dans la restauration scolaire. Pour autant, on n'est pas dans les situations... Là, on ouvre plus largement. Si demain, y compris un élu dans le cadre de ses responsabilités est amené à manger dans une cantine scolaire parce qu'il y a organisation de je ne sais pas quoi, d'un séminaire avec les enseignants, ce sera la facturation. Mais, effectivement, c'était exclusif car auparavant, les personnels – et d'ailleurs les élus avaient aussi cette possibilité-là – étaient dirigés vers la résidence Ambroise-Croizat, ce qui est très compliqué maintenant, vous le savez, notamment en raison des mesures sanitaires. Maintenant ils sont plutôt orientés vers le restaurant d'entreprise du CE SNCF et bénéficient, pour le personnel, d'une prise en charge par la collectivité. Comme cela, c'est une délibération qui englobe tout le monde, on va dire qui prévoit tous les cas.

### **Madame la Maire**

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

<b>Adopté à l'unanimité.</b>
------------------------------

### **Madame la Maire**

Petite précision que je n'ai pas donnée : on n'est pas sur le même tarif que les tarifs à la RAPA puisque ce ne sont pas les mêmes prestations. À la RAPA, il y a la possibilité d'avoir un verre de vin, c'est entrée, plat, dessert. Ce n'est pas la même prestation.

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **9) Mutualisation des achats – Ajout d'un lot dans le cadre de la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le CCAS, d'Orléans et les communes de la Métropole (délibération n°2022/101)**

#### **M. LACROIX, Premier adjoint, expose**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'achat de la collectivité, le Conseil municipal, par délibération n°17 du 21 décembre 2020, a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes membres de la Métropole.

Cette mutualisation permet de rationaliser les coûts de gestion, d'améliorer l'efficacité économique, tout en garantissant une qualité de service rendu lors des achats de biens et de prestations dans différents domaines. Orléans Métropole assure la coordination du groupement pour le lancement des consultations, dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année.

Dans un objectif d'optimisation des ressources, et plus particulièrement des dépenses de fonctionnement, il est apparu opportun pour la collectivité de poursuivre cette démarche en ajoutant la famille d'achat relative aux formations d'hygiène et de sécurité. Ainsi, par délibération n° 73 du 27 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé le principe de mutualiser les formations hygiène et sécurité, quant aux lots suivants :

- . Formation hygiène et sécurité - formation à la conduite,
- . Formation hygiène et sécurité - travail en hauteur.

Orléans Métropole propose un lot complémentaire portant sur la thématique de la signalisation de chantier temporaire. Au regard de cette opportunité contribuant à renforcer la stratégie de prévention et des nécessités à former les équipes techniques amenées à intervenir sur l'espace public, il est proposé de mutualiser le groupement pour ce lot complémentaire.

Ainsi, le présent groupement de commande portera sur les trois lots suivants :

- Formation hygiène et sécurité - formation à la conduite,
- Formation hygiène et sécurité - travail en hauteur,
- Formation hygiène et sécurité – signalisation de chantier temporaire.

Pour mémoire, la collectivité garde néanmoins la possibilité de se retirer du groupement avant le lancement effectif des consultations concernées, au regard notamment des besoins réels exprimés par les services et de l'ingénierie du marché qui sera définie.

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 à L2113-8,

Vu la délibération n° 17 du 21 décembre 2020 relative à l'approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle, passée conjointement avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes membres de la métropole,

Vu la convention de groupement de commandes approuvée les 21 décembre 2020,

Vu la délibération n°2022/073 du Conseil municipal du 27 juin 2022 portant ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 5 octobre 2022,

Considérant que ce groupement de commande vise à optimiser les ressources dans une recherche de performance qualitative et économique dans les domaines de formation ci-dessus mentionnés,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve l'ajout du lot « formations hygiène et sécurité – signalisation de chantier temporaire » dans le cadre de la convention de groupement entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes membres de la Métropole.

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents afférents et à imputer les dépenses sur les crédits inscrits aux différents budgets de l'exercice en cours.

-----

**Monsieur LACROIX**

Nous avons plusieurs groupements de commandes avec Orléans Métropole. Au fur et à mesure des

évolutions de ces groupements de commandes, on adhère ou pas à telle ou telle option de ces groupements de commandes. Il se trouve qu'au mois de juin, on avait passé une délibération qui mutualisait, sur proposition d'Orléans Métropole, des formations hygiène sécurité avec deux lots qui étaient celui de la formation à la conduite et celui de travail en hauteur. Depuis, Orléans Métropole nous a fait part de sa volonté d'ajouter sur le même groupement de commandes, la famille de la signalisation de chantiers temporaires qui est utilisée par nos agents aussi bien en espace verts qu'en entretien d'espaces publics, qu'en entretien bâtiment. Donc, on vous propose de rajouter, d'adhérer également à cet item de signalisation de chantiers temporaires. Voilà. C'est tout simple avec toujours la possibilité avant que les marchés soient lancés de sortir de ces familles. Mais bon, pour ce qui est de celle-là, on est tout de même sur de petites heures de formation. Il vaut donc mieux mutualiser, c'est tout de même beaucoup plus intéressant sauf que cela ne nous avait pas été proposé au mois de juin.

### **Madame la Maire**

Nous passons au vote ? Je pense que oui. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **10) Dispositif adulte-relais – Renouvellement d'une convention (délibération n°2022/102)**

#### **M. LACROIX, Premier adjoint, expose**

Les collectivités territoriales ont la possibilité de conventionner avec l'État afin de mettre en œuvre le dispositif des adultes-relais, et mobiliser les aides de l'État correspondantes, conformément au décret n°2002-374 du 20 mars 2002.

Le contrat adulte-relais permet à des personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation de proximité dans le cadre d'un contrat d'insertion. L'objectif de leurs missions est d'améliorer les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la ville et des autres territoires prioritaires des contrats de ville.

La Ville de Fleury-les-Aubrais a adhéré au dispositif adultes-relais par délibération du 24 juillet 2017. Elle emploie à ce jour 8 adultes-relais, affectés au service Politique des quartiers de la DGA Solidarités.

Les adultes-relais sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé d'une durée de trois ans à temps complet, sur la base de la rémunération de 1 719 € bruts mensuels, conformément à la délibération du 28 février 2022.

Une convention a été conclue avec l'État pour chaque recrutement, faisant l'objet d'une aide financière par poste de travail à temps plein (21 246,52 € - montant annuel au 1<sup>er</sup> juillet 2022).

Afin de poursuivre le travail de proximité nécessaire entre les institutions et les habitants des quartiers prioritaires de la Ville, il convient de renouveler l'une de ces conventions, dont la validité arrive à son terme le 27 novembre 2022.

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le décret n°2002-374 du 20 mars 2002,

Vu la délibération n°3 du 24 juillet 2017 relative à l'adhésion de la Ville de Fleury-les-Aubrais au dispositif adultes-relais,

Vu la délibération n° 7 du 28 février 2002 relative à l'actualisation des modalités de rémunération des adultes-relais,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 5 octobre 2022,

Considérant que la présente convention vise à maintenir les actions contribuant au lien social, à la préservation de la tranquillité publique et à la prévention et médiation éducative,

Après en avoir délibéré,  
**Le Conseil municipal :**

- approuve le renouvellement de la convention arrivée à son terme, pour une durée de 3 ans, du 28 novembre 2022 au 27 novembre 2025,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération, et à accomplir toutes les formalités s'y rapportant.

-----

**Monsieur LACROIX**

Donc un renouvellement d'une convention pour le dispositif adultes-relais. Je ne représente pas le dispositif adultes-relais qui a été mis en place, sur proposition de l'Etat, il y a quelques années sur la Ville avec quatre adultes-relais depuis 2017 et puis qui est passé à huit adultes-relais en 2021. On a doublé le dispositif. C'est un dispositif, vous le savez, qui en gros est à 80 % pris en charge par l'État mais qui est piloté aussi par l'État, ce qui fait que nous avons des conventions un petit peu type. Je rappelle que cela est lié à la politique des quartiers, à la politique de la ville et donc les adultes-relais sont concentrés sur les quartiers prioritaires de la ville, donc les trois dont nous disposons. Là, on a, parce que les conventions sont établies normalement pour trois ans, une convention qui arrivait à son terme le 27 novembre 2022, pour être précis, et donc il nous fallait reconduire ou pas cette convention, ou en tout cas en signer une avec un adulte-relais. Il a été fait le choix de reconduire avec l'adulte-relais, la personne en question. La petite différence que vous noterez par rapport à ce qui a été présenté en commission, c'est qu'en commission, parce que nous avons eu des discussions avec l'État et que l'État semblait plutôt sur un prolongement d'un an, on était sur un prolongement d'un an. On l'avait évoqué en commission. Depuis, sur une réinterpellation que nous avons faite des services de l'État, ils ont pensé qu'il était effectivement plus intéressant de la reconduire pour trois ans et donc cette convention est donc reconduite pour une durée de trois ans, ce qui explique le petit changement mais qui va dans le bon sens par rapport à ce que l'on avait eu comme discussion en commission. Sachant que, je le répète une fois de plus, nous sommes pour l'embauche et le recrutement des adultes-relais et pour le contenu des conventions, nous sommes tout de même très liés – ou plutôt très contraints – à la Préfecture, aux services de l'État. On passe donc une convention à trois ans pour le même adulte-relais.

**Monsieur LE BEUZE**

Aucune difficulté non plus sur cette délibération. Juste pour rappel, le dispositif d'adultes-relais s'inscrit dans une démarche de réinsertion dans le monde de l'emploi et ainsi on aurait aimé savoir si un suivi est réalisé concernant les personnes impliquées dans ce dispositif, notamment si celui-ci a un réel impact pour cette personne et si la Ville les assiste dans l'après dispositif afin d'avoir une démarche et un cycle complet d'accompagnement de la part de la Ville.

**Madame la Maire**

Absolument. Vous avez grandement raison. C'est un point très important auquel on est très attaché.

**Madame BORGNE**

Vous avez tout à fait raison. Le dispositif d'adultes-relais a deux objectifs : d'abord cette recherche du lien social et de l'insertion professionnelle et l'animation dans les quartiers avec la relation des habitants. Et il y a aussi cette partie formation qui est très importante ; on l'accompagne aussi dans cela. Il est vrai qu'il y a des temps très réguliers, toutes les semaines, qui sont faits par nos équipes et nos services pour faire un point avec eux. Il y a des plannings qui sont vraiment établis sur les temps dans les quartiers et les temps de formation. L'État propose également des formations, donc tout est

planifié, tout est organisé et ils sont revus toutes les semaines, au minimum une fois par semaine, ils sont vus ensemble pour échanger sur leur parcours, sur l'avancée de leur formation, sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur le territoire et les remontées positives ; il n'y a pas que du négatif mais il y a aussi du positif. Cela avance bien, les projets actuellement au niveau professionnel de nos adultes-relais sont en très bonne voie et j'en suis très contente. D'ailleurs, on peut encore les remercier pour le travail qu'ils font sur la Ville et tout ce qu'ils apportent et sur le cheminement qu'ils font sur leur parcours professionnel qui est très important pour eux.

**Monsieur LE BEUZE**

Merci pour ces éléments. Ma question n'était pas tant sur le présent mais plutôt sur le futur : s'il y avait vraiment un suivi qui était fait une fois que la convention potentiellement s'arrêterait, savoir s'il y avait des débouchés réels pour ces personnes et si la Ville les accompagnait éventuellement s'ils ne renouvellent pas la convention.

**Madame la Maire**

L'objet est de les accompagner pendant la convention pour qu'ils soient autonomes à la sortie de la convention. C'est un dispositif de l'État.

**Monsieur CHAPUIS**

Du coup, je me permets de dire un mot car avec ma délégation de Vice-Président, je m'occupe entre autres de ces sujets-là. En effet, c'est un dispositif de l'État et il y a justement aujourd'hui une réflexion des services de la Préfecture sur ce sujet parce qu'il y avait un creux sur l'accompagnement après les contrats et il y a une volonté de travailler pour éviter qu'ils rebondissent d'un contrat précaire à un autre et que cela soit un schéma. D'être en permanence en contrat d'insertion, ce n'est pas un métier même si cela pourrait être un métier pour un certain nombre d'entre eux car ils font cela très bien et ils pourraient vraiment se professionnaliser dans ce domaine-là. Mais, il y a encore un manque de suivi de l'État. Nous, pour le coup, la Ville de Fleury est plutôt exemplaire sur ce sujet-là en termes d'accompagnement le temps du contrat. Après, charge à l'État d'assurer le suivi après. C'est quelque chose qui se développe et sur lequel on travaille et qui devrait avancer positivement pour ceux qui sont aujourd'hui en contrat pour quand ils en sortiront.

**Madame la Maire**

On passe au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

**11) Actualisation du tableau des emplois (délibération n°2022/103)**

**M. LACROIX, Premier adjoint, expose**

La collectivité poursuit une démarche systémique de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs avec un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité dans une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Le tableau des emplois fixe la liste des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public et prend en compte les évolutions des services. Pour chacun de ces emplois, il est précisé la filière, la catégorie, ainsi que les grades cibles d'entrée et de sortie. Il est également indiqué si le poste est pourvu à une date donnée.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent.e contractuel.le, quelque soit la nature des besoins, pour lesquels l'autorité territoriale est autorisée à recruter.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agent.e.s

contractuel.le.s correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la Collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Les emplois de catégorie B et C sont éligibles aux IHTS.

Conformément aux obligations réglementaires, la collectivité joint chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante un état de l'effectif du personnel.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois en prenant en compte les évolutions des services et ce, pour permettre le bon fonctionnement des services.

Le tableau, en annexe, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public, est mis à jour de la façon suivante :

- la transformation d'un poste de responsable de brigade (B2) en agent de police municipale (C2),
- la transformation du poste d'adjoint.e au responsable de brigade (C2) en agent de police municipale (C2),
- la suppression du poste de chargé.e de missions numériques (A4) voté lors du comité technique du 8 décembre 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L2313-1, R2313-3,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique du 4 octobre 2022,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 5 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve la mise à jour du tableau des emplois en annexe au 1<sup>er</sup> novembre 2022 avec les modifications ci-dessus,

- inscrit au budget les crédits correspondants.

-----

### **Monsieur LACROIX**

Évidemment, une délibération récurrente qui revient, on va dire, à peu près tous les deux Conseils municipaux puisque cela est aussi lié au rythme de nos comités techniques, des instances du personnel et de la vie de la commune. Là, nous avons une délibération qui met en avant deux sujets avec la transformation d'un poste de responsable de brigade en agent de police municipale et la transformation du poste d'adjoint au responsable de brigade en agent de police municipale. Cela est lié à une nouvelle organisation de la police municipale telle qu'elle a été présentée au comité technique du 4 octobre 2022. L'autre sujet, c'est la suppression du poste de chargé de mission numérique qui était sur la catégorie A. Il a plus d'antériorité puisqu'il avait été voté lors du comité technique du 8 décembre 2021. Il faut se souvenir que l'on avait transformé le poste d'un agent qui allait partir en retraite dans le courant de l'année 2022 par anticipation en ingénieur système réseau ; poste que vous retrouvez d'ailleurs au tableau des emplois puisqu'il avait été créé avec un petit peu d'avance pour permettre de renforcer le service informatique. On a toujours besoin de renforcer notre service informatique et de prendre un peu d'avance sur le départ de l'agent à terme de la collectivité. Il avait aussi été voté à l'unanimité par le comité technique du 8 décembre 2021. Maintenant, cet agent est parti en retraite et donc on supprime le poste qui était résiduel par rapport à la nouvelle organisation. Voilà les principales évolutions.

**Madame la Maire**

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vais solliciter votre vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**Adopté à l'unanimité.**

**V. Questions diverses**

**Madame la Maire**

Nous passons aux questions écrites et orales qui sont au nombre de trois puisque j'ai deux questions écrites et une question orale. Dans l'ordre d'arrivée, je crois, pour les questions écrites, c'était celle d'un conseiller du groupe présidé par Monsieur SILLY, c'est-à-dire de Monsieur LE BEUZE.

**Monsieur LE BEUZE**

Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint, je me permets de vous interpeller concernant un sujet sur lequel nous sommes interrogés par plusieurs habitants. En effet, depuis quelques jours plusieurs arbres sont marqués par des croix rouges dans la perspective d'être abattus, dans le prolongement de l'impasse Ferragu.

Cependant, ces arbres semblent être en bon état par rapport à d'autres quelques mètres plus loin nettement dégradés extérieurement, eu égard à leur position, proches de places de parking et non protégés. Cela nous rappelle l'exemple de la ville voisine d'Orléans avec les tilleuls de la place Domrémy déclarés en mauvais états et prévus à l'abattage. Après investigation, il apparaît que dans certains quartiers les arbres sont protégés mais pas partout.

Au-delà du cas présent, les habitants nous questionnent sur la politique de protection des arbres (tuteurs, barrières en bois...). Ainsi, les habitants et nous-même, nous interrogeons sur votre choix d'abattre tels arbres plutôt que d'autres. Nous pouvons prendre l'exemple de Lignerolles où 15 arbres ont été abattus d'un coup ; curieuse conception écologique, vous en conviendrez. Cela est-il dû à l'inventaire sur les arbres qui est en cours, réalisé par la Métropole en lien avec la Ville ? Cependant, cet inventaire n'est pas censé être terminé car en commission en date du 11/01/2022, j'avais demandé à recevoir les éléments de cet inventaire une fois achevé. À ce jour et n'ayant rien reçu, j'en déduis qu'il n'est pas fini.

Ainsi, pourriez-vous dans cette optique :

- confirmer l'état d'avancement de cet inventaire ;
- confirmer que les arbres marqués par des croix rouges sont bien destinés à être abattus ;
- indiquer la logique retenue dans le choix des arbres abattus ou conservés ;
- indiquer la logique retenue dans la protection des troncs d'arbres proches de zones plus exposées.

Vous remerciant par avance de votre réponse.

**Madame la Maire**

Je vais vous faire lecture de la réponse écrite dont je vais vous donner un exemplaire.

Monsieur le Conseiller municipal, vous m'interrogez sur le devenir des arbres situés dans le prolongement de l'impasse Ferragu, sur l'état d'un inventaire réalisé par la Métropole sur notre territoire, sur la logique retenue dans le choix des arbres abattus et sur la protection des troncs d'arbres dans les zones exposées. Je dois vous remercier de votre question parce que l'on est sur un sujet important et, on le sait, sensible. Et, je dois dire, même si vous l'interrogez, qu'en la matière notre conception de l'écologie est, je crois, attentive. Je veux d'ailleurs saluer le travail de l'Adjoint en charge de ces questions-là qui est au contact constant et auprès des services qui font un travail important.

Les deux arbres marqués d'une croix rouge depuis quelques jours dans le prolongement de l'impasse René-Ferragu ont vocation effectivement à être abattus car ils sont devenus dangereux et détériorent l'espace public ainsi que des propriétés privées. En effet, les racines du premier soulèvent l'enrobé,



généralisant un risque élevé de chute et dégradent la propriété d'une habitante. Les racines du second soulèvent la dalle piétonne en béton désactivé et génèrent également un risque de chute important. Implantés dans le cadre de la création de la ligne A du tramway, ils menacent aujourd'hui également les structures au sol de cette ligne. Leur gestion comme l'ensemble de la gestion des arbres liés aux dépendances des lignes du tram dépend de la direction de l'espace public métropolitain, même si cette opération est exceptionnellement pilotée par les services de la Ville du fait du départ du gestionnaire du patrimoine arboré de la Métropole. Un affichage est mis en place pour prévenir de l'abattage depuis quelques semaines, avec le numéro de téléphone du service des espaces verts, afin de pouvoir apporter des réponses aux habitants qui s'interrogent dans le détail sur les raisons de cette opération. ». À noter aussi – car même quand ils génèrent des difficultés qui font que cet abattage est incontournable, on est sensible à la question – que dans le petit espace vert qui jouxte la voie de circulation piétonne, il est envisagé la plantation d'un nouveau jeune sujet colonnaire, dont la pousse est vers le haut, du fait de la proximité d'un bâtiment, donc plus adapté aux lieux.

Concernant l'abattage des quinze arbres dans le quartier Lignerolles – c'est effectivement une triste histoire –, il s'agissait d'arbres morts, ce qui les rendait dangereux pour les administrés. Malheureusement, le reste de l'alignement est probablement voué à disparaître pour les mêmes raisons : des essences peu adaptées à la sécheresse, aux excès de chaleur combinés à une plantation sur bute, ce qui est le cas car il y a moins de masse de terre et du coup les racines sont plus sensibles à cette sécheresse et les sujets plus sensibles à la chaleur. Nous réfléchissons avec les services au remplacement de cette ligne d'ombrage par des plantations que l'on appelle de haut jet en pied de bute.

J'en profite pour vous rappeler que la Ville de Fleury-les-Aubrais n'a jamais autant planté d'arbres que depuis ces dernières années : les micro-forêts évidemment mais au-delà ce sont une cinquantaine de grands sujets qui sont plantés chaque année. Des tuteurs et des protections sont installés quand cela est nécessaire pour leur croissance dans les meilleures conditions. Pour éviter les désagréments et avoir à les abattre comme c'est aujourd'hui le cas, nous plantons là où ils pourront perdurer en évitant les zones trop goudronnées aux alentours ; nous avons eu ce débat quand on a évoqué, par exemple, des cours d'école et on sait qu'il y a des endroits où on peut toujours faire un trou dans le goudron pour planter un arbre, il ne peut pas s'épanouir, donc cela ne sert pas à grand-chose. Donc, on les plante où on sait qu'ils pourront perdurer en étant attentifs aux réseaux enfouis – car quand vous avez des racines qui viennent les détruire, c'est un peu ennuyeux – ainsi qu'à l'espace dont ils disposeront pour leur croissance, toujours en lien étroit avec le Pôle territorial Nord – et donc avec Orléans Métropole – quand il est question de réseaux et d'arbres sur leur espace.

Notre objectif est toujours l'augmentation du parc arboré sur notre commune avec le soin de préférer des essences qui s'adapteront autant que possible à l'évolution du climat pour garantir au mieux leur pérennité. Les arbres abattus sur l'espace public ne le sont que dans des situations qui l'exigent (pour la santé de l'arbre, la sécurité des habitants ou pour éviter la destruction d'ouvrages publics ou privés).

En ce qui concerne l'inventaire sur les arbres – autre sujet que vous évoquez – que la Ville sur son patrimoine arboré, celui-ci a été initié fin 2021 par le biais d'un marché métropolitain d'inventaire et d'expertise des arbres auquel nous avons adhéré. Il vient, pour un premier volet, de se terminer, la semaine dernière ou il y a 10 jours. Les données sont actuellement entre les mains des services techniques pour analyse. Cet inventaire est structuré en deux parties : une partie purement inventaire qui recense le patrimoine avec indication de santé et une partie qui permet une expertise plus poussée au cas par cas. Les volets concernant les écoles, parcs et jardins, espaces résidentiels sont achevés et il reste à faire le domaine de la Brossette et les réserves foncières. Ça, c'est pour le patrimoine arboré de la Ville mais on a aussi un patrimoine arboré de la Métropole sur notre territoire communal.

La Métropole a par ailleurs lancé un inventaire des arbres dits « métropolitains » sur notre territoire, qui sont principalement les arbres d'accompagnement de voirie qui sont extrêmement nombreux. Ce sont tous les arbres que l'on voit sur les trottoirs et on se dit, pour faire le lien avec le début de notre séance, que l'on a parfois des choses qui débordent un peu sur les voies ou sur les trottoirs.

Je vous propose qu'une présentation soit faite lors d'une prochaine commission Transition écologique, Rénovation urbaine, Patrimoine bâti et Logement sur le volet de l'inventaire qui vient de s'achever pour l'inventaire Ville. Et, on va chercher à récupérer les données dont on peut disposer sur le patrimoine arboré métropolitain pour que cela vous soit présenté lors d'une prochaine commission. Voilà Monsieur LE BEUZE. On vous donne juste après la réponse écrite.

J'avais aussi une question de Monsieur KUZBYT.

**Monsieur KUZBYT**

Madame la Maire,

Au cours du Conseil municipal du mois de septembre (à la suite d'une intervention de notre part), vous avez dit que vous feriez prochainement des annonces concernant le plan de sobriété énergétique de la commune. Par ailleurs, la commission Transition écologique du mois d'octobre a été annulée, faute de point à l'ordre du jour.

Notre question est la suivante : quand pensez-vous faire des annonces sur le plan sobriété d'énergétique et la commission Transition écologique sera-t-elle associée à la définition des mesures ?

**Madame la Maire**

Monsieur le Conseiller municipal,

Je fais suite à la question écrite que vous m'avez fait parvenir à propos du plan de sobriété énergétique annoncé dont lors du Conseil municipal du mois dernier.

S'inscrivant dans un contexte de crise énergétique, d'explosion du coût des énergies et de préoccupations environnementales, ce plan de sobriété a, comme il était prévu, fait l'objet d'un travail de l'exécutif municipal avec les services techniques, les services de la Métropole qui a la compétence de l'éclairage public, et qui nous a sollicités dans une perspective de recherche d'harmonisation des communes et de la gestion de l'espace public purement métropolitain tel que le tramway.

Ce document a bien évidemment vocation à évoluer dans le temps au regard notamment des solutions techniques mobilisables qui peuvent elles-mêmes évoluer et des retours d'expérience. Il constitue une première étape nécessaire, une base de travail, sur laquelle, même si juridiquement parlant rien ne le commande, je souhaite que la prochaine commission Transition écologique se penche et notamment concernant le retour d'expérience que nous aurons dès la mise en œuvre par la Métropole des options que nous sollicitons concernant l'éclairage public. Il pourra alors s'enrichir naturellement de vos propositions.

Je tiens à souligner que ce plan s'inscrit dans une logique résolue de notre majorité : celle de concilier responsabilité écologique, financière mais aussi bien vivre de nos concitoyens. Je souhaite que notre sobriété ne soit pas un " coup de com ", qu'elle ne soit pas synonyme d'austérité, et qu'elle soit constitutive d'une étape de la nécessaire transition écologique et non un synonyme d'austérité.

Ce plan de sobriété contient à ce stade 10 actions dont certaines sont la traduction de demandes gouvernementales :

- la baisse de la température de 1 à 2 °C dans les bâtiments municipaux et les écoles. Je tiens cependant à ce qu'il y ait une attention particulière sur, par exemple, les personnes âgées et les structures de petite enfance ;
- la régulation et production centralisée des chauffages, notamment de l'eau chaude sanitaire ;
- la priorité à la rénovation thermique des bâtiments ;
- la généralisation des éclairages LED en lien avec les capacités financières et les compétences de chacun ;
- une production florale et végétale adaptée au sein des serres municipales ;
- l'incitation à l'extinction nocturne des vitrines et des enseignes commerciales ;
- la conversion de la flotte des véhicules municipaux à l'électrique ;
- une expérimentation à l'extinction de l'éclairage public dans certains secteurs entre 1 heure et 5 heures du matin ;
- la sensibilisation des agents de la Ville à la sobriété énergétique avec notamment des actions de formation.

Ce plan fera dans les jours à venir l'objet d'une communication tout aussi sobre, mais résolue, à travers un flyer dont vous trouverez une version papier jointe à ce courrier. Je préfère pour des raisons de cohérence, qu'elle circule surtout en voie numérique plutôt que d'être dans un déluge de papier. Ce plan sera évidemment travaillé de manière évolutive en commission.

Je reste à votre disposition pour échanger à ce propos et vous prie d'agréer, Monsieur le Conseil municipal, mes sincères salutations.

Cette question n'est pas sans faire écho, par ailleurs, à une question orale de Monsieur SILLY.

### **Monsieur SILLY**

Je crois qu'on a le droit : je vais laisser la parole à Isabelle MULLER. L'orateur n'était pas précisé dans le courrier mais c'est Isabelle MULLER qui va prononcer cette question. Vraiment, encore une fois, je vous le dis car je vous ai aussi entendu sur ce sujet-là auprès d'habitants, c'est que nous sommes sur un sujet très complexe et je vous remercie d'avoir eu des mots prudents à ce sujet.

### **Madame MULLER**

Je me permets de vous interpeller sur l'éclairage public.

A l'heure où l'importance d'engager d'importantes économies d'énergie n'est plus un sujet de débat et où l'effet désastreux de la pollution lumineuse sur la biodiversité est largement connu et documenté, il semble anachronique de constater que l'éclairage public de Fleury et de la Métropole reste allumé la totalité de la nuit.

Nous avons bien conscience que l'éclairage public participe à la sécurité de la circulation, au sentiment de sécurité de nos concitoyens ainsi qu'à la lutte contre les incivilités.

Toutefois, il nous semble nécessaire de nous questionner à ce sujet et quelques optimisations nous permettraient à la fois de faire des économies d'énergie et d'améliorer la sécurité de nos concitoyens.

A titre d'illustration, nous vous proposons les photos suivantes prises dans une rue de Fleury-les-Aubrais :

- une le 7 octobre à 19 heures qui montre l'éclairage public allumé alors que le soleil n'est pas encore couché et la luminosité naturelle est encore suffisante ;
- une le 8 octobre à 4 h 30 : l'éclairage public a brillé toute la nuit dans des rues complètement désertes.
- une le 13 octobre à 7 h 50 : l'éclairage public est déjà éteint, alors que le soleil n'est pas encore levé, plongeant dans l'obscurité nombre de piétons ainsi que d'enfants se rendant à l'école. D'ailleurs, avez-vous remarqué sur la dernière photo l'écolier sur le trottoir qui s'apprête à descendre sur la route ?

Nous pouvons constater sur ces photos que les commandes d'allumage et d'extinction de l'éclairage public ne sont pas adaptées à la luminosité naturelle et conduisent à des situations dangereuses pour nos concitoyens et notamment nos enfants.

Nous préconisons donc :

- d'optimiser les durées d'allumage de l'éclairage public en veillant à ce que celles-ci correspondent à la luminosité naturelle et au besoin de la population ;
- à l'image de ce qui se pratique déjà dans certaines municipalités, d'éteindre l'éclairage public pendant les périodes de faible circulation et d'absence d'offre de transports en commun, entre 1 heure et 4 heures du matin par exemple ;

Dans une approche plus globale, avec l'arrivée des fêtes de Noël et des décorations qui y sont traditionnellement associées, quelle est la vision de la municipalité pour concilier l'esprit de fête cher à nos concitoyens et les considérations écologiques, énergétiques ? A-t-on, par exemple, une idée de la faisabilité technique de pouvoir contrôler l'allumage et l'extinction des illuminations de Noël ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse.

### **Madame la Maire**

Madame la Conseillère municipale, quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, vous avez raison, la pollution lumineuse a des impacts délétères sur la biodiversité et

les économies d'énergie sont devenues incontournables pour les collectivités pour des raisons touchant aux enjeux environnementaux et particulièrement climatiques mais aussi, il faut le dire, budgétaires.

La question de l'éclairage public est sensible. Elle pose les enjeux que vous soulevez, mais aussi comme vous l'écrivez celui de la sécurité, même si les études montrent que ce n'est pas tout à fait là que cela se joue et que le fait d'éteindre l'éclairage public n'engendre pas une augmentation des faits. En revanche, il faut être très attentif à la sécurité en matière de circulation notamment des piétons et des cyclistes.

C'est une question à laquelle nous travaillons avec la Métropole, afin de formuler des préconisations compatibles avec les contraintes techniques incontournables. On ne peut pas techniquement éteindre une rue et une seule ou allumer une rue et une seule, mais on éteint des secteurs en raison de la configuration des infrastructures. Les armoires, les systèmes de branchement des réseaux sont tels que si on éteint un pâté de maisons, il se peut que l'on ait des bouts de rue qui soient allumés et d'autres éteints et cela peut paraître assez incohérent.

L'idéal serait, comme vous le soulignez, de faire coïncider au plus juste les allumages et extinctions avec les levers et couchers du soleil. Toutefois, ces opérations demanderaient parfois des centaines d'heures d'interventions humaines qui seraient loin d'être efficaces en termes d'économies et que la Métropole comme ses prestataires seraient dans l'incapacité de réaliser.

Il s'agit donc d'un sujet qui est empreint de contraintes et de subtilités techniques que l'on soupçonne peu. Je m'étais, par exemple, dit assez bêtement que l'idéal serait d'avoir des détecteurs de présence ; on peut éteindre et quand il y a du mouvement, que ce soit un piéton, un cycliste ou une voiture, cela s'allume. Cela serait idéal. Sauf qu'il n'y a pas de détecteur et qu'équiper toute la ville en détecteurs, cela est juste inimaginable en termes de coût d'investissement et d'interventions humaines à prévoir pour ces équipements. Je m'étais dit aussi un peu bêtement qu'il y avait des endroits où il suffisait d'éteindre une ampoule sur deux. Cela n'est tout d'abord techniquement pas possible. Je m'étais alors dit qu'il suffisait d'enlever une ampoule sur deux mais il faut mettre les nacelles et tout cela. De plus, on m'a expliqué que cela est absolument dangereux car cela crée des murs de lumière qui sont très dangereux pour la circulation. Cela vient troubler la vision, ce qui est très accidentogène. Donc, on ne peut pas non plus employer ces solutions. Cela veut donc dire qu'il faut y aller doucement, prudemment, mais il faut y aller.

Nous avons demandé à la Métropole d'expérimenter l'extinction sur 1 heure-5 heures avec maintien toutefois de l'éclairage sur certains secteurs et les voies structurantes et/ou accidentogènes. Je ne veux pas que l'on plonge la ville totalement dans le noir car il faut faire attention à la circulation et notamment à la sécurité des cyclistes. Il y a des jeunes qui sortent et donc qui rentrent chez eux. Il y a des gens qui partent tôt au travail le matin et il faut qu'ils puissent partir au travail en sécurité. Plus globalement, je souhaite que cela se fasse de manière expérimentale et que l'on puisse avoir un retour sur expérience et que l'on puisse adapter nos solutions tant sur les horaires que sur les secteurs ensuite. Comme je le disais dans ma réponse à Monsieur KUZBYT, je souhaite que notre démarche de sobriété allie la responsabilité environnementale, budgétaire, mais aussi la qualité du service public et le bien-vivre des usagers.

Concernant les décorations de Noël, cela se traduit par l'action n° 9 de notre plan d'action "Illuminations de fin d'année : enchanter sans gaspiller". Je ne souhaite pas un éparpillement des décorations qu'on nous reprocherait et qui, s'il se combinait à une réduction, s'apparenterait à une austérité délétère. Toutefois, nous sommes attentifs au sujet. La Ville d'une part n'installera que des LED, nettement moins énergivores, et nous optimiserons leur implantation pour offrir du rêve et de la magie sans gaspiller. Nous sommes en train de voir dans quelle mesure il n'est pas possible de regrouper des choses pour avoir un lieu un peu féérique où on puisse aller profiter des décorations de Noël.

Dernier sujet qui me tient vraiment à cœur. Je vais élargir un peu mon propos. Si je tiens à ce que nous puissions allier responsabilité et bien vivre c'est aussi qu'il faut être conscient de ce qui se passe. Les économies d'énergie sont nécessaires pour des questions écologiques,

environnementales, et elles sont souhaitables pour des raisons budgétaires mais l'explosion des coûts de l'énergie, ce sont aussi des questions de politique. Oui il y a la guerre en Ukraine et ce contexte international pèse. Mais s'il pèse tant c'est aussi que la politique énergétique, l'adossement du prix des énergies sur celui de la molécule la plus chère, en l'occurrence le gaz, fait le jeu de la spéculation pendant que la population, les collectivités et les entreprises du territoire paient le prix fort parce que le bouclier tarifaire ne les concerne pas tous ; cela est vrai pour les collectivités, pour les entreprises et certains particuliers. Nous avons tous entendu parler de Duralex qui a annoncé une mise au chômage partiel de ses salariés près de cinq mois. On connaît les inquiétudes de la laiterie, mais ici de nos boulangers, nos bouchers, nos petites et moyennes surfaces qui ont leur vitrine et leur surface réfrigérée... Tous les professionnels et les entreprises qui ont besoin d'électricité et qui ont des notes conséquentes dans leurs charges regardent cela avec grande inquiétude. On connaît aussi les difficultés des uns et des autres parfois à régler leurs factures ; ce n'est pas pour rien que nous avons des riverains qui nous interrogent aussi sur le chauffage urbain.

Et si l'on craint des délestages d'électricité pendant l'hiver, c'est que la France a laissé sa souveraineté énergétique à l'abandon, qu'elle a laissé ses centrales nucléaires s'affaiblir sans miser sur les ENR. Elle a renoncé à sa souveraineté énergétique et elle laisse l'Europe faire le jeu des spéculateurs tout en se refusant à taxer les profits de circonstances ou les superprofits.

Alors oui pour un plan de sobriété dans une perspective de transition, mais je refuse d'affaiblir la qualité de vie des Fleurysois en les soumettant à une crise d'austérité qui répond à ces enjeux de politique nationale et internationale.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Je vous remercie de la qualité de nos échanges.

J'ai deux informations à vous donner : une première qui est non pas l'arrivée mais le changement de responsabilité de Monsieur Emmanuel BUZE que l'on connaît tous sur le secteur Enfance Jeunesse, Culture et Sport. Il a pris d'autres responsabilités de DGA Ressources, donc RH, Finances, Systèmes d'information et Citoyenneté. Je suis vraiment ravie de cette évolution. J'espère que ces nouveaux horizons vous ravissent également. Nous ouvrons donc un recrutement pour les responsabilités qui étaient les vôtres jusque-là.

Et puis, une autre information : le départ de Monsieur Guillaume THOMAS, mon directeur de cabinet, qui va nous quitter dans quelques semaines. Je veux profiter de cette assemblée – c'est son dernier Conseil municipal – pour le remercier du travail accompli et je sais que l'ensemble des Adjointes et des Conseillers municipaux – de la majorité j'en suis certaine mais aussi de l'opposition – étaient heureux de travailler avec lui. Je veux moi aussi lui faire part de mes plus vifs remerciements et peut-être serons-nous amenés à nous recroiser. En tout cas, merci Guillaume pour ton implication et l'accompagnement – le mien et celui de toute l'équipe – pendant ces deux ans.

*Applaudissements.*

Je vous remercie. Je lève la séance.

**La séance est levée à 20h40.**

Carole CANETTE  
Maire de Fleury-les-Aubrais

Tetiana GOUESLAIN  
Secrétaire de séance